Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire

akkanto

RETOMBEES PRESSE POST 19ES ASSISES

Octobre 2026

SOMMAIRE

Revue de presse — Retombées post-19es Assises nationales de l'économie circulaire

PRESSE RÉGIONALE / LOCALE

- Politique et industries aux 19es Assises de l'économie circulaire les 30 sept.-1er oct. / Nantes p.5
 Première heure Île-de-France — 7 septembre 2026

- À vos agendas ! Les congrès d'élus et acteurs publics locaux du dernier trimestre 2026 p.6
 Courrier des maires (site web) — 23 septembre 2026

- Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, attendu à Nantes p.8
 Ouest-France (site web) — 28 septembre 2026

- ENTRETIEN. Face « à une augmentation incompréhensible des écocontributions », le ministre appelle à une réforme p.9
 Ouest-France — 29 septembre 2026

- Économie circulaire : comment le gouvernement veut reprendre le contrôle des éco-organismes p.13
 Ouest-France — 30 septembre 2026

- Les acteurs des déchets et de l'économie circulaire ont rendez-vous à la cité des congrès p.16
 Presse Océan — 30 septembre 2026

- Économie circulaire et déchets, quels enjeux ? p.17
 L'Essentiel Nantes — 30 septembre 2026

- En réflexion à Nantes, le compostage de territoire à la conquête de l'agriculture p.18
 Ouest-France — 1er octobre 2026

- Déchets : l'État veut industrialiser le recyclage p.20
 Presse Océan — 1er octobre 2026

- La politique des déchets en pilotage automatique jusqu'aux élections présidentielles ? p.22
 La Gazette des communes (site web) — 2 octobre 2026

PRESSE SPÉCIALISÉE

- Assises nationales des déchets : rendez-vous en septembre p.26
 Recyclage Récupération — 9 février 2026

- Questions à Pierre-Yves Burlot, président des Assises des déchets et de l'économie circulaire ... p.27
 Recyclage Récupération — 23 juillet 2026

- Assises 2026 : La souveraineté au cœur des assises nationales de l'économie circulaire p.30
 Recyclage Récupération — 23 juillet 2026

- 19e édition des Assises de l'économie circulaire à Nantes p.32
 Service propreté — 1er septembre 2026

- Mathieu Lefèvre appelle à une réforme des filières REP, qualifiant certaines de « dysfonctionnelles » p.33
 AEF Info — 30 septembre 2026 (mis à jour le 1er octobre 2026)

- Aux Assises de l'économie circulaire, Mathieu Lefèvre durcit le ton face aux éco-organismes p.35
 JSS — 30 septembre 2026

- À l'occasion de la présidentielle, la Fresque du plastique promeut l'idée d'une convention citoyenne p.39
 L'Usine Nouvelle — 30 septembre 2026

- Aux assises de l'économie circulaire, la vision des représentants des candidats à la présidentielle converge p.41
 AEF Info — 1er octobre 2026 (mis à jour le 2 octobre 2026)

- Le gouvernement veut remettre la performance au cœur de la boucle de l'économie circulaire .. p.43
 L'Informateur judiciaire — 1er octobre 2026

- Le gouvernement souhaite une « rationalisation » des éco-organismes p.45
 La Correspondance économique — 1er octobre 2026

- « Nous devons impérativement changer d'échelle en matière d'économie circulaire » (M. Lefèvre, ministre) p.47
 News Tank Transitions — 1er octobre 2026

- Emballages ménagers : Mathieu Lefèvre joue l'apaisement pour la filière REP p.48
 L'Usine Nouvelle — 1er octobre 2026

- Assises du réemploi, recyclage, circularité, PPWR, labels verts… lu, vu et entendu aux Andec p.50
 AEF Info — 2 octobre 2026

- Nantes : le gouvernement s'attaque à la hausse des éco-contributions de 10 milliards d'euros ... p.53
 Energeek — 2 octobre 2026

- Nantes : le gouvernement initie un plan de relance pour le recyclage p.55
 Green et Vert (site web) — 2 octobre 2026

- Carbios boucle la chaîne du polyester recyclé, du déchet au t-shirt p.57
 Economie Matin (site web) — 5 octobre 2026

- À Nantes, l'économie circulaire s'invite dans la bataille des matières premières p.59
 Green et Vert (site web) — 5 octobre 2026

- Déchets : vue panoramique du traitement et de la collecte p.60
 Recyclage Récupération — 5 octobre 2026

- Économie circulaire : après le tri, la bataille de la durée de vie p.62
 SocialMag — 6 octobre 2026

- La réforme de la REP PMCB en quête de scénario p.64
 Recyclage Récupération — 12 octobre 2026

- Panorama et perspectives p.66
 Recyclage Récupération — 12 octobre 2026

PRESSE NATIONALE

- OPINION. « L'économie circulaire : un choix stratégique pour la France » p.68
 La Tribune (site web) — 14 septembre 2026

- Gestion des déchets : le gouvernement veut « revoir » la gouvernance des éco-organismes p.71
 AFP — Infos Françaises — 30 septembre 2026

PRESSE RÉGIONALE / LOCALE :

Politique et industries aux 19émes Assises de l''économie circulaire les 30 Sept-01 Oct. /Nantes

À quelques mois de la présidentielle de 2027, cette nouvelle édition met sur la table des sujets très politiques et industriels : souveraineté en matières premières, compétitivité, stratégie européenne, avenir du plastique, PFAS, réemploi, financement des politiques publiques et nouveau cycle municipal.

Sont attendus, Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, et Mathieu Lefèvre, ministre à la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, ainsi que des représentants des pouvoirs publics, collectivités, industriels, associations, chercheurs et experts. Temps forts à retenir :

Présidentielle 2027: quelles orientations pour l'économie circulaire, la transition écologique et la souveraineté industrielle Circular Economy Act & Clean Industrial Deal: quelles conséquences pour l'industrie française et les filières de recyclage Plastique: quelle stratégie 2040 Matériaux critiques :comment réduire les dépendances européennes PFAS et santé environnement: quelles réponses réglementaires Nouveaux mandats municipaux: comment financer et accélérer les politiques locales d'économie circulaire Réemploi: peut-il enfin devenir un véritable modèle économique Au total, près de 2 000 participants, plus de 70 exposants et près de 47 organisations membres sont attendus pour cette nouvelle édition. La programmation compte quatre grandes plénières et 36 ateliers et tables rondes, avec des angles qui croisent politique publique, industrie, souveraineté, consommation, santé environnementale, territoires, ressources, énergie et nouveaux modèles économiques

A vos agendas! Les congrès d'élus et acteurs publics locaux du dernier trimestre 2026

Courrier des maires (site web) • Mercredi 23 septembre 2026

De nombreux rendez-vous, prévus par les associations de maires et de collectivités locales, sont prévus pour ce deuxième trimestre avant la traditionnelle coupure estivale. Et déjà, de premières dates sont annoncées pour la seconde moitié de l'année, avec le Congrès des maires et le SMCL de novembre en point d'orgue, pour cette première année du mandat municipal 2026-2032.

Les premières dates de congrès, colloques et assises intéressant les acteurs du secteur public local et de l'aménagement du territoire.

Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation
Les 21 et 22 septembre à Dijon

Assises nationales de l'économie circulaire
Du 30 septembre au 1er octobre à Nantes

Territorialis (SNDGCT)
Du 1er au 2 octobre à Reims, événement organisé par le Syndicat National des Directions Générales des Collectivités Territoriales

Journée nationale de France urbaine
Le 1er octobre, à Paris
Pour les 10 ans de l'association rassemblant les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, un format spécial avec une journée au format spécial, à la Philharmonie de Paris. Plus d'informations à venir…

Congrès d'Amorce
Du 7 au 9 octobre à Lyon

Les rencontres des agences d'urbanisme
Du 7 au 9 octobre à Caen

Congrès des maires ruraux de France (AMRF)
Du 9 au 10 octobre à Auch (Gers)

Congrès de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)
Les 13 et 14 octobre à Paris

Rencontres politiques de l'accueil (Anvita)
Le 15 octobre à Paris, organisé par l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita)

Congrès de la fédération des Entreprises publiques locales (EPL)
Du 14 au 16 octobre à Nancy

Congrès des élus de la montagne (Anem)
Les 15 et 16 octobre à Gex (Jura)

Assises des départements de France
Les 15 et 16 octobre à Reims

Convention d'Intercommunalités de France
Du 14 au 16 octobre à Dunkerque

Conférence mondiale Villes et Ports (AIVP)
Du 3 au 6 novembre à Dunkerque, organisé par l'Association internationale Villes et Ports

Rencontres nationales des Scot
Du 4 au 6 novembre à Angers

Rencontres européennes de la participation
Du 23 au 25 novembre à Dijon

Congrès des maires et SMCL
Du 24 au 26 novembre 2026, à Paris, Porte de Versailles

Congrès de Régions de France
Les 2 et 3 décembre à Dijon
Programme à venir

Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, attendu à Nantes

Ouest–France (site web) — Lundi 28 septembre 2026

Le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, se rendra à Nantes, ce mercredi 30 septembre 2026, à l'occasion de la 19e édition des Assises nationales de l'économie circulaire, à la cité des congrès.

« Dans un contexte où notre ambition de décarbonation et de souveraineté conforte la nécessité de réduire notre dépendance aux matières premières vierges, ce déplacement sera consacré à la transformation de notre modèle économique », écrit son ministère.

À cette occasion, Mathieu Lefèvre prononcera le discours d'ouverture des assises pour fixer les orientations du gouvernement en matière d'industrialisation du recyclage, de régulation des filières et d'accompagnement des territoires. Plusieurs annonces sont attendues.

ENTRETIEN. Face « à une augmentation incompréhensible des écocontributions », le ministre appelle à une réforme

Ces sortes de taxes atteignent environ « 3 milliards d'euros aujourd'hui et pourraient grimper à hauteur de 9 à 10 milliards d'euros à horizon 2030 », alerte Mathieu Lefèvre, dans une interview à « Ouest-France ». Le ministre délégué à la Transition écologique veut revoir la gouvernance des éco-organismes chargés de gérer les déchets « pour prélever moins et faire mieux au plan environnemental ».

Les Assises de l'économie circulaire s'ouvrent ce mercredi à Nantes. Le gouvernement veut développer « une véritable industrie circulaire du recyclage », affirme Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, qui annonce à *Ouest-France* plusieurs mesures pour renforcer le contrôle des éco-organismes et réduire leurs dépenses de fonctionnement.

Vous allez ouvrir les assises de l'économie circulaire à Nantes ce mercredi, quels principes guide votre action dans ce domaine ?

Nous souhaitons développer une véritable industrie du recyclage en France. Dans la filière textile, environ 150 millions d'euros seront fléchés vers de nouvelles capacités de recyclage en France. Cela peut aussi nécessiter une approche territorialisée, comme pour la consigne pour recyclage, où nous allons proposer d'avancer avec les collectivités volontaires.

Ce dispositif (qui rémunère les Français qui rapportent leurs bouteilles plastiques en magasin) était pourtant défendu par le président : pourquoi faire machine arrière ?

Les collectivités locales y étaient unanimement opposées et les performances sont très hétérogènes d'une région à l'autre. Dans 230 intercommunalités, on est à 77 % de taux de collecte mais on est à moins de 35 % dans 45 autres. On voit bien qu'une solution uniforme imposée depuis Paris ne fonctionnerait pas.

Mais nous allons développer des « contrats de performance » entre les éco-organismes et les collectivités volontaires, sur la base d'un diagnostic partagé, pour la mise en œuvre des principaux leviers du plan plastique.

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Nous proposons aux collectivités de déployer, par exemple, une tarification incitative, une collecte plus fréquente dans les zones urbaines denses, davantage de points d'apport volontaire, le tri dans la rue, et la consigne là où elle est souhaitée, lorsque cela est pertinent.

Pour cela, nous avons dégagé une enveloppe d'au moins 100 millions d'euros. Elle ne sera pas financée par une hausse des écocontributions versées aux éco-organismes, mais par une rationalisation de certaines de leurs dépenses.

Nous encourageons aussi le réemploi (la réutilisation de produits, ndlr). D'ailleurs, les Assises du réemploi se tiendront le 14 octobre.

Comment souhaitez-vous favoriser le réemploi ?

Il existe plusieurs leviers : la commande publique, une collecte qui préserve les produits, l'accès facilité au gisement… Mais je ne veux pas préempter les conclusions qui nous seront présentées lors des Assises du réemploi le 14 octobre prochain.

Concernant le textile, la fermeture de bornes de collecte provoque des montagnes de déchets dans les rues. Or les Français paient des écocontributions pour éviter cela. Lancez-vous un appel à l'éco-organisme ?

D'abord, nous ne laisserons pas les déchets s'entasser. L'éco-organisme dispose d'un pouvoir de substitution et nous souhaitons qu'il l'exerce. Il doit soulager les acteurs de la filière qui voient leurs stocks de déchets textiles grossir de jour en jour en venant les collecter. Et vous l'avez vu, nous n'avons pas eu la main qui tremble face à l'éco-organisme puisque nous l'avons déjà sanctionné.

Mais cette filière est bousculée par une crise des débouchés à l'export et par l'essor de la fast fashion. Pour nous, la bonne solution, c'est l'industrialisation de l'économie circulaire.

Des emplois, souvent en réinsertion, sont aussi menacés. Que prévoyez-vous pour éviter la disparition des acteurs historiques ?

On ne laissera pas tomber les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans la réforme qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain, le soutien exceptionnel aux acteurs du tri sera maintenu au niveau de 2026 mais modulé en fonction des performances industrielles et environnementales. Clairement, on ne peut soutenir des acteurs qui exportent nos déchets à l'autre bout de la planète pour les trier.

Nous agissons aussi pour réduire la pression exercée par la fast fashion. C'est le sens de l'arrêté entré en vigueur au 1er septembre dernier instaurant un malus à destination des acteurs de la mode ultra-éphémère. Il faut impérativement que l'éco-organisme les mettent en vigueur, aucun retard ne sera toléré en la matière.

Concernant les déchets du bâtiment, vous avez engagé une réforme de la filière qui est censée les gérer. Mais les artisans sont en colère face à un système qui se complique et la tentation du dépôt sauvage grandit. Quelle est votre réponse ?

D'abord, je voudrais dire que je comprends les artisans et les professionnels du bâtiment au sens large. Voilà une filière qui, trois ans après sa mise en œuvre, n'a pas rempli ses objectifs : pas un euro n'a servi à lutter concrètement contre les dépôts sauvages. Le constat c'est celui d'une filière suradministrée et dont le coût est exponentiel.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé un travail de refondation, pour réduire son coût et augmenter sa performance environnementale. Un début de consensus a émergé, le Conseil d'État a formulé une voie de passage pour réduire significativement les coûts et nous a indiqué qu'il fallait passer par la voie législative pour atteindre pleinement cet objectif. Nous l'avons soumise à toutes les parties prenantes pour trouver un consensus sur le sujet.

Quel est le risque ?

C'est le statu quo qui mettrait la filière en grand danger, avec à la fois une augmentation incompréhensible des écocontributions et aucun effet en matière de performance environnementale. Donc j'appelle l'ensemble des parties prenantes à se saisir de la proposition qui est formulée par le Conseil d'État ou, à défaut, à trouver les voies d'un consensus plus large, mais qui ne pourra se faire que par voie législative.

Concernant les déchets des emballages professionnels, vous nous aviez annoncé que la filière serait finalement lancée début janvier. Où en est-on ?

Je vous confirme qu'elle entrera en vigueur le 1er janvier 2027. Nous avons reporté sa mise en œuvre pour une raison simple : les entreprises ont besoin de lisibilité et de visibilité. Il était inacceptable qu'elles ne connaissent ni les tarifs ni les modalités d'application de cette nouvelle filière quinze à vingt jours avant même son entrée en vigueur. Donc nous l'avons décalée.

Les éco-organismes agréés devront publier leurs barèmes 2027 d'ici le 15 octobre. Le pire ennemi des entreprises, c'est l'imprévisibilité.

Il y a de plus en plus d'éco-organismes or les dysfonctionnements se multiplient, faut-il les réformer ?

Il faut incontestablement revoir leur gouvernance, pour prélever moins, faire mieux au plan environnemental et stopper l'évolution inflationniste des écocontributions. Ces dernières, de l'ordre de 3 milliards d'euros aujourd'hui, toutes filières confondues, pourraient grimper à hauteur de 9 à 10 milliards d'euros à horizon 2030. Il faut donc

rationaliser leurs dépenses de fonctionnement. Un euro prélevé doit être un euro clairement identifié et investi dans la transition écologique et l'industrie circulaire.

Dans le prochain budget, les effectifs dédiés au contrôle des filières pollueurs-payeurs doubleront pour passer à 30 personnes. Cela nous permettra aussi de traquer les fraudeurs : les entreprises qui ne contribuent pas renchérissent le coût pour toutes les autres. Enfin, nous avons lancé des audits d'éco-organismes pour nous assurer de la bonne utilisation de leurs ressources financières.

Économie circulaire : comment le gouvernement veut reprendre le contrôle des éco-organismes

Alors que les Assises de l'économie circulaire s'ouvrent à Nantes ce mercredi, le gouvernement veut réformer les éco-organismes qui collectent près de 3 milliards d'euros chaque année. Une somme qui « pourrait atteindre 9 à 10 milliards d'euros à horizon 2030 », souligne Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique. Il annonce à Ouest-France plusieurs mesures pour mieux encadrer ces dépenses et réorienter au moins 100 millions d'euros.

Par Mathilde Golla

Publié le 30/09/2026 à 06h00

Le gouvernement affirme qu'il ne laissera pas les acteurs de l'économie sociale et solidaire du tri comme le Relais (sur la photo) faire faillite mais refuse de débloquer une aide d'urgence. | JUSTIN PICAUD, ARCHIVES OUEST-FRANCE

Alors que les Assises de l'économie circulaire s'ouvrent ce mercredi à Nantes, le gouvernement veut développer une véritable industrie circulaire du recyclage, affirme Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique. Il annonce à Ouest-France plusieurs mesures pour renforcer le contrôle des éco-organismes et réduire leurs dépenses de fonctionnement. Il faut revoir la gouvernance des éco-organismes, à la fois pour prélever moins et faire mieux au plan environnemental », affirme le ministre.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Ces structures collectent les éco-contributions payées par les Français lors de leurs achats de certains produits neufs. Elles utilisent ensuite ces fonds pour financer la collecte, le tri et le recyclage des déchets.

De nouvelles filières d'éco-organismes sont créées, élargissant le nombre de produits soumis à éco-contributions. Ces taxes rapportent environ 3 milliards d'euros toutes filières confondues et pourraient grimper à hauteur de 9 à 10 milliards d'euros à horizon 2030 », alerte le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre.

Pourquoi le ministre veut les réformer ?

Mathieu Lefèvre évoque des dysfonctionnements. Il cite l'éco-organisme du bâtiment, une filière qui, trois ans après sa mise en œuvre, n'a pas rempli ses objectifs

». « Pas un euro n'a servi à lutter concrètement contre les dépôts sauvages. Le constat, c'est celui d'une filière suradministrée et dont le coût est exponentiel , dénonce-t-il.

Le gouvernement veut donc rationaliser leurs dépenses de fonctionnement afin qu'« un euro prélevé soit un euro clairement identifié et investi dans la transition écologique et l'économie circulaire .

Pour cela, dans le prochain budget, les effectifs dédiés au contrôle des filières pollueurs-payeurs doubleront, pour atteindre trente personnes à temps plein. Plusieurs audits ont également été lancés pour nous assurer de la bonne utilisation de leurs ressources » .

Quels fonds seront redirigés ?

Le ministre annonce aussi qu'il va réorienter au moins 100 millions d'euros grâce à des économies réalisées par les éco-organismes de la filière des emballages ménagers . L'enveloppe financera les contrats de performance passés avec les collectivités pour mettre en place le plan plastique. Au programme : tarification incitative, augmentation des fréquences de collecte, multiplication des points d'apport, extension des consignes de tri et collecte sélective dans la rue.

La consigne pour recyclage (un dispositif qui rémunère les Français qui rapportent leurs bouteilles plastique en magasin) se fera sur la base du volontariat ». Face à l'opposition des collectivités, le gouvernement renonce à la rendre obligatoire : Une solution unique imposée depuis Paris ne fonctionne pas , résume Mathieu Lefèvre.

Que vont devenir les bornes Relais ?

Le gouvernement s'attelle aussi à réformer la gestion des déchets textiles. Alors que des milliers de bornes de collecte de vêtements – les fameux Relais – ferment, le ministre assure qu' on ne laissera évidemment pas les déchets s'entasser . Il rappelle que l'éco-organisme dispose d'un pouvoir de substitution et lui demande de l'exercer rapidement.

S’il ne laissera pas les acteurs de l’économie sociale et solidaire faire faillite, Mathieu Lefèvre refuse de débloquer une aide d’urgence. Clairement, on ne peut soutenir des acteurs qui exportent nos déchets à l’autre bout de la planète.

Il mise plutôt sur la réduction à la source des déchets textiles. Des malus visant la fast fashion sont entrés en vigueur le 1er septembre. Ils sont appliqués par l’éco-organisme et aucun retard ne sera toléré ».

Et pour la filière du bâtiment ?

Quant aux déchets du bâtiment, le ministre appelle les acteurs de la filière à parvenir à un consensus, puisque, selon le Conseil d’État, la réforme envisagée nécessite une loi. Le risque, c’est le statu quo qui mettrait la filière en grand danger , estime Mathieu Lefèvre.

Enfin, la nouvelle filière consacrée aux déchets des emballages professionnels doit toujours entrer en vigueur le 1er janvier 2027. Les barèmes des éco-contributions seront publiés au plus tard le 15 octobre , annonce le ministre.

Les acteurs des déchets et de l’économie circulaire ont rendez-vous à la cité des congrès

Presse Océan • Mercredi 30 septembre 2026 • Loire-Atlantique, p. 6

Le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, est attendu à Nantes ce mercredi matin 30 septembre 2026. Il ouvrira la 19e édition des Assises nationales des déchets et de l’économie circulaire qui rassemble jusqu’au lendemain à la cité des congrès de Nantes des représentants de collectivités territoriales, des industriels, des représentants d’associations et des décideurs publics sur le thème : « Économie circulaire, souveraineté industrielle et débat 2027 : un tournant décisif ». Le ministre délégué présentera, à cette occasion, les orientations du Gouvernement en matière d’industrialisation du recyclage, de régulation des filières et d’accompagnement des territoires. Il formulera à cette fin plusieurs annonces structurantes.

L’Essentiel Nantes — Économie circulaire et déchets, quels enjeux ?

Mercredi trente septembre deux mille vingt-six

Les 19e Assises nationales de l'économie circulaire et des déchets ont lieu ce jour dès 9h30 et demain à la Cité des Congrès Nantes.

DE QUOI S'AGIT-IL ? Cette nouvelle édition, organisée pour la première fois en association avec idealCO (la plateforme collaborative de la sphère publique), met sur la table des sujets politiques et industriels : souveraineté en matières premières, compétitivité, stratégie européenne, avenir du plastique, PFAS, réemploi, engagement des collectivités.

2 000 personnes et 70 exposants (vrac et réemploi, pneu reconditionné, Adopte un bureau…) sont attendus.

L'événement s'articule autour de six parcours thématiques abordés sous la forme de conférences, ateliers ou tables rondes : mieux produire, mieux consommer, mieux anticiper l'avenir, mieux accompagner les territoires, mieux gérer les déchets au quotidien et mieux déployer le réemploi. L'objectif étant de faire émerger des solutions concrètes.

LE CONTEXTE. « Pendant longtemps, les déchets ont été considérés comme un sujet essentiellement technique, mais cette lecture ne suffit plus. Aujourd'hui, les enjeux sont transversaux, il ne s'agit plus seulement de mieux traiter les déchets, mais de sécuriser des ressources, réduire certaines dépendances extérieures et renforcer les capacités industrielles locales », insiste Pierre-Yves Burlot, le président des Assises.

« Dans le même temps, les attentes des citoyens évoluent rapidement. Les questions liées à l'impact environnemental des produits, à la qualité de l'eau, à la gestion des plastiques ou à la transparence des filières occupent une place croissante dans le débat public. »

ZOOM SUR. Laboratoire d'innovations, la métropole nantaise se trouve particulièrement engagée dans la filière de l'économie circulaire.

Elle porte depuis 2024 la démarche Nantes Terre de Réemploi pour accompagner les acteurs, les mettre en lien, comprendre leurs difficultés et sécuriser leur action collective dans le temps.

Preuve de cet engagement, l'ouverture récente de la ressourcerie métropolitaine à Rezé sur une surface de 2 000 m².

En réflexion à Nantes, le compostage de territoire à la conquête de l'agriculture

Les boucles de collecte et de compostage des biodéchets doivent trouver plus de débouchés agricoles. La question est évoquée aux assises des déchets et de l'économie circulaire à Nantes (Loire-Atlantique), ouvertes ce mercredi 30 septembre 2026.

Ouest-France Frédéric Salle

Cela fait déjà une douzaine d'années que l'idée du compostage de territoire a émergé à Nantes pour se répandre à travers la France. Collecter les biodéchets fournis par les restaurateurs d'un périmètre défini, composter et distribuer la matière pour le rendre à la terre. Un concept vertueux défendu lors d'une table ronde aux assises des déchets et de l'économie circulaire, qui se déroule à Nantes depuis mercredi 30 septembre 2026.

Le réseau Compost In Situ fédère désormais seize projets de structures indépendantes, dont celui du sud Mayenne, appelé Les pieds sur terre, qui fait l'objet de modèle à suivre. C'est un modèle parce qu'on fait travailler ensemble des acteurs locaux, des collectivités aux agriculteurs, insiste Caroline Thieffry, coordinatrice nationale du réseau. Cette ressource constituée de déchets doit redonner vie au sol, plus résistant, plus résiliant.

Pour fonctionner et conserver son objectif environnemental, le circuit doit être effectivement court. Les tournées de récupération dans la restauration collective ou commerciale doivent être rationalisées dans un rayon de 30-40 km maximum, logiquement pour éviter le coût écologique du transport. La taille de l'exploitation qui stocke et traite les déchets est un autre enjeu.

Premier tri essentiel

Si le concept est né à Nantes, il n'a plus court dans la métropole depuis l'été dernier. Terra Compost, qui exploitait le site de La Chapelle-sur-Erdre, a été contraint de fermer en août après plusieurs années de plaintes de riverains et de mises en demeure pour atteindre les normes réglementaires. Car les nuisances, odeur de décomposition ou bruit des machines de tri sont réelles en cas d'implantation trop grande et trop proche d'habitations. Nous travaillons sur la mise en place de micro plates-formes de compostage de territoire, indique Caroline Thieffry.

Pour que ça marche, il faut d'abord impliquer ceux qui fournissent les déchets alimentaires. Le premier tri est essentiel pour éviter bouts de plastique et emballages, et

obtenir une bonne qualité de compost. Compost in Situ veut aussi pouvoir s'appuyer sur les collectivités, qui ne doivent pas se refermer sur des logiques à court terme ».

Mais l'enjeu le plus fort reste du côté de l'agriculture. Les agriculteurs réfléchissent aujourd'hui à leurs problèmes d'intrants, soumis à des spéculations et qu'ils achètent parfois à l'étranger, souligne Caroline Thieffry. Un compost n'est pas un engrais, mais il nourrit la terre. Le développement passera par l'association avec des agriculteurs bio. La réussite passe par la capacité d'un territoire à transformer localement cette matière et à la rendre à ses sols.

Déchets : l'État veut industrialiser le recyclage

Presse Océan • Jeudi 1er octobre 2026 • Loire-Atlantique, p. 7

ENVIRONNEMENT. Le gouvernement souhaite une « rationalisation » des éco-organismes, financés par les industriels pour soutenir les collectivités dans la collecte et le tri des déchets, indique le ministre à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre.

« Même si nous avons considérablement progressé, […] les matières issues du recyclage ne couvrent aujourd'hui qu'un peu plus de 17 % des matières que nous utilisons. Le réemploi reste encore marginal, moins de 2 % des emballages mis sur le marché sont aujourd'hui réemployés », a déploré hier, le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, en ouverture des assises des déchets et de l'économie circulaire organisées à Nantes.

« Il faut incontestablement revoir » la gouvernance des éco-organismes, « pour prélever moins, faire mieux au plan environnemental et stopper l'évolution inflationniste des éco-contributions », a-t-il déclaré dans un entretien publié mardi par le journal Ouest-France.

« Mettre le paquet sur l'industrialisation » en matière de recyclage

« Ces dernières, de l'ordre de trois milliards d'euros aujourd'hui, toutes filières confondues, pourraient grimper à hauteur de neuf à 10 milliards d'euros à horizon 2030. Il faut donc rationaliser leurs dépenses de fonctionnement », a-t-il ajouté.

Hier à Nantes, le ministre a indiqué vouloir « mettre le paquet sur l'industrialisation », en matière de recyclage. Il a ainsi annoncé, dans le futur cahier des charges des éco-organismes de la filière textile, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2027, que « 150 millions d'euros issus des écocontributions seront fléchés vers le développement de capacités industrielles » de recyclage.

« Faire la chasse aux fraudeurs »

« Dans l'ensemble des cahiers de charges » des éco-organismes, « que nous revoyons, nous privilégions un pilotage par la recette plutôt qu'un pilotage par la dépense », a déclaré le ministre, qui compte, dans le prochain budget, si le Parlement l'adoptait, « doubler les effectifs de la direction générale de la prévention des risques », pour « assurer une gestion économique de ces filières […] plus efficace » et « faire la chasse aux fraudeurs », qui ne contribuent pas.

Mathieu Lefèvre avait déjà haussé le ton contre les éco-organismes, indiquant en janvier qu'il souhaitait un arsenal plus efficace pour sanctionner leurs éventuelles défaillances.

Améliorer les performances

Une « rationalisation » des dépenses des éco-organismes audités, doit aussi permettre de dégager « une enveloppe d'au moins 100 millions d'euros » par an destinée à aider les collectivités à mettre en œuvre le plan plastique du gouvernement.

Via des « contrats de performance » entre les collectivités volontaires et les éco-organismes, il espère améliorer les performances de la France, très en retard sur les objectifs de réduction et de recyclage des emballages en plastique fixés par Bruxelles, indique encore M. Lefèvre.

Sous la pression d'élus locaux, le gouvernement avait décidé début septembre de ne pas imposer aux collectivités la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique, une idée pourtant relancée en mai par le chef de l'État Emmanuel Macron.

Assises nationales du Réemploi

Un arrêté spécifique « va être pris dans les prochaines semaines » pour que ces contrats de performance puissent être déployés à partir de 1er janvier, a précisé le ministre mercredi.

Il a également annoncé la tenue d'assises nationales du Réemploi le 14 octobre.

La politique des déchets en pilotage automatique jusqu'aux élections présidentielles ?

La Gazette des communes (site web) • Vendredi 2 octobre 2026 • Fabienne Nedey

Drôle d'ambiance au 19ème Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire, qui se tenaient à Nantes les 30 septembre et 1er octobre. Alors que, sur le volet des déchets, le mandat municipal qui démarre promet d'être un champ de mines, entre challenges cruciaux et tensions financières extrêmes, un parfum d'incertitude flotte sur l'avenir, pour les six mois à venir jusqu'aux présidentielles, et plus encore pour après.

Une atmosphère de fin de cycle décisionnel régnait sur ces 19ème Assises, amenant chaque partie prenante du secteur des déchets à se maintenir dans son couloir de nage, polissant ses arguments et positions défensives, dans l'attente de savoir de quoi sera fait demain. Plusieurs représentants des collectivités rencontrés sur place témoignent ne pas vraiment y avoir trouvé leur compte.

Après le coup d'arrêt, par le Premier ministre, du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique que défendait le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, ce dernier est venu à Nantes avec, dans sa besace, quelques annonces plutôt « pâlichonnes » au goût des élus et techniciens de collectivités ayant fait le déplacement.

Emballages plastiques : faire plus avec autant

Sur la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers, le ministre a acté que le projet de nouveau cahier des charges de la filière, déjà passé en consultation publique, n'était pas « consensuel » (c'est un euphémisme). Il part donc à la poubelle.

La page de la consigne étant tournée, place aux « contrats de performance » destinés à aider les collectivités les moins performantes à améliorer les taux de collecte, notamment, des plastiques. L'arrêté renouvelant le cahier des charges en vigueur, amendé pour y intégrer ces contrats, sera signé « prochainement ». Le ministre assure que le travail va reprendre en parallèle pour préparer un projet de cahier des charges pour les années à venir. Cependant, personne, dans le secteur, n'imagine que ce travail s'achèvera avant les présidentielles.

Pour financer les contrats de performance, le ministre a affirmé « qu'en matière d'économie circulaire, il est possible de faire plus avec autant ». Les éco-contributions que versent les producteurs à la filière resteront stables. Ce sont les éco-organismes qui auront à faire un effort de rationalisation de leurs dépenses de fonctionnement. Ce qui permettra, selon le cabinet de Mathieu Lefèvre, de libérer 100 millions d'euros pour financer les contrats.

Problème : tous les acteurs sont conscients qu'à enveloppe constante, on ne peut pas aller chercher des performances supplémentaires. La démonstration en est d'ailleurs faite par le statu quo des 3 dernières années, durant lesquelles les performances de la filière, sur les emballages plastiques en particulier, ont stagné.

Le compte n'y est pas

En 2023, la plateforme commune des associations de collectivités avait calculé le montant supplémentaire à injecter chaque année dans la filière, de façon à financer les 14 propositions qui, ils en étaient convaincus, permettraient d'atteindre les performances requises à horizon 2029 et 2030, sans recours à la consigne.

Ces chiffres n'avaient jamais été rendus publics. Mais les voici : pour déployer la totalité de leurs 14 propositions, incluant entre autres d'augmenter la fréquence de collecte de recyclables (car les bacs saturés sont le premier frein au geste de tri), de développer des points d'apport volontaire dédiés aux cartons de grand format, et de généraliser la collecte hors-foyer -dans les gares, les cinémas, les lieux de loisirs, etc.-, les associations estimaient que les éco-organismes de la filière emballages ménagers devraient mettre au pot 711 millions de plus en investissement et 505 millions de plus en fonctionnement. On en est très loin.

L'objectif affiché des contrats de performance est de porter les collectivités ayant les plus « mauvaises » performances au niveau de celles qui obtiennent les meilleures. Les collectivités concernées sont, c'est de notoriété publique, principalement situées en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur leurs territoires, parce qu'il y a beaucoup de tourisme et de restauration extérieure, des habitudes de vie et de déplacement très urbaines, un habitat plus dense et contraint, atteindre les performances recherchées est nettement plus difficile et coûteux. Alors on peine à considérer que les 100 millions d'euros que les éco-organismes réaffecteront aux contrats de performance pourraient changer la donne.

Du courroux dans les rangs

Corentin Duprey, le président du Syctom, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, le plus gros syndicat de traitement de déchets de France qui couvre 85 communes réparties sur cinq départements d'Ile-de-France, s'agace du procès qui lui est fait. « Faut-il rappeler que l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), c'est +600 %, de 2019 jusqu'à 2030 ? Aujourd'hui, on a vraiment le sentiment d'être ceux qui payent, ceux qui ne décident pas de leur propre sort et, en plus, ceux qui sont pointés du doigt », proteste-t-il.

Il soulève la non acceptabilité, pour les citoyens, de la hausse massive du coût des déchets, liée en grande partie à une promesse gouvernementale non tenue : la montée en charge des filières REP devait venir compenser, en réduisant les volumes de déchets à éliminer, la hausse de TGAP appliquée sur les tonnes enfouies ou incinérées.

Au lieu de quoi, les REP se sont embourbées, et la facture explose pour les collectivités. « Ce ne sont pas des piécettes dont nous avons besoin. Je préfèrerais que le ministre annonce qu'il va remettre la responsabilité des producteurs au coeur du système, qu'il va être bien plus exigeant sur la réduction des emballages non recyclables, présents à foison dans nos poubelles, sur les emballages plastiques à usage unique, censés diminuer mais qui, plus que jamais, pullulent à la vente.. C'est ça, le fond du problème : la responsabilité élargie du producteur n'est pas suffisamment appliquée, l'amont ne joue pas le jeu, l'Etat laisse faire. Quant à la TGAP, cela fait des années que nous le disons : elle devrait être réaffectée pour soutenir les politiques de prévention des déchets menées par les collectivités », ajoute le patron du Syctom.

Toutes les prises de paroles des représentants de collectivités, des anonymes aux représentants d'associations d'élus, étaient du même acabit. Une phrase du ministre les a d'ailleurs particulièrement courroucés : « Dans l'ensemble des cahiers des charges que nous revoyons, nous privilégions un pilotage par la recette plutôt qu'un pilotage par la dépense ». « C'est la remise en cause du principe même des REP. Si on pilote par la recette, évidemment, on ne va nulle part », riposte Bertrand Bohain, délégué général du Cercle national du recyclage.

Déchets du bâtiment au point mort

Piloter par la recette, c'est exactement ce qui se passe sur une autre filière, celle des déchets du bâtiment, plus que jamais au point mort. La réforme mitonnée par Mathieu Lefèvre se complique. Il voulait réduire des deux-tiers les montants des éco-contributions des producteurs, en ayant recours à un artifice, la distinction entre des matériaux « mâtures » et non matures. L'objectif étant d'exclure les inertes, le plâtre, le bois et le métal (sachant que ces quatre matériaux représentent plus de 80% des volumes de déchets du bâtiment) de la majeure partie de leurs contributions, et parallèlement, de tout soutien à leur collecte en aval.

Le Conseil d'Etat a remis dans le courant de l'été un avis qui n'a pas été rendu public à ce jour, mais que le ministre a adressé aux associations de collectivités. Sans se prononcer en défaveur de la distinction matériaux mâtures / non mâtures, le Conseil d'Etat a mis un caillou dans la chaussure du ministre en rappelant que les producteurs doivent supporter 80 % des coûts de la filière. Ce qui permettrait, au mieux, une baisse des contributions d'un tiers (enveloppe financière globale ramenée à 600 millions d'euros) au lieu des deux-tiers (enveloppe financière globale abaissée à 325 millions d'euros) espérés par Mathieu Lefèvre.

Rappelons aussi que cette réforme implique une modification législative du code de l'environnement. Or l'embouteillage de l'agenda parlementaire pour les mois à venir laisse peu d'espoir qu'elle passe avant les présidentielles. La machine de la REP bâtiment reste donc, à date, bloquée et ce sont les collectivités qui en font les frais.

Timide avancée sur le textile

Sur la REP textiles, autre filière en grande difficulté, l'entourage du ministre évoque l'horizon de début novembre pour la parution du décret portant réforme de la filière. Si les collectivités ne voient pas, dans la solution trouvée, de résolution pérenne des dysfonctionnements structurels que connaît cette filière, Mathieu Lefèvre, lui, est très fier de dire qu'elle accompagnera l'émergence d'infrastructures industrielles de recyclage des textiles sur le territoire national (150 millions d'euros de l'enveloppe de l'éco-organisme Refashion y seront dédiés).

Enfin, dernière nouvelle ayant suscité de la perplexité parmi les experts du secteur : Mathieu Lefèvre a annoncé, aux Assises, le renforcement des équipes de la Direction générale de la prévention des risques (la DGPR est, au sein du ministère de la Transition écologique, la direction chargée du pilotage des filières REP) en promettant un « doublement des effectifs » (qui passeraient à 30 ETP). L'objectif : « doper la lutte contre les free-riders » (les entreprises qui ne versent pas les contributions qu'elles doivent aux éco-organismes) et « renforcer le contrôle sur les éco-organismes », précise le cabinet du ministre.

Dans la mesure où une réorganisation du ministère est depuis des mois en projet et que, dans ce cadre, il était question que la DGPR fusionne avec d'autres services dans une nouvelle « direction

générale de l'environnement », les habitués des couloirs de ce ministère se questionnent. La tendance étant plutôt à la compression des effectifs du ministère, s'agit-il d'un amalgame grossier ? Ou y aura-t-il réellement du renfort pour piloter les REP et contrôler les éco-organismes, ce qui serait plutôt une bonne nouvelle.

PRESSE SPÉCIALISÉE :

Assises nationales des déchets : rendez-vous en septembre

ENTREPRISES ET TERRITOIRES

9 février 2026

L' Association des Assises nationales des Déchets et de l'Économie circulaire et IdealCO, organisateur du Carrefour des Déchets, annoncent au regard de leur complémentarité, l'organisation d'un rendez-vous unique, prévu les 30 septembre et 1er octobre, prochains. Cela permettra de s'appuyer sur l'ancrage institutionnel et la vision stratégique des Assises et par ailleurs sur la dynamique opérationnelle et le maillage territorial d'IdealCO. Objectif affiché : renforcer la dynamique collective en matière de ges tion des ressources, de prévention des déchets et du déploiement de l'économie circulaire. L'édition réunira collectivités, entreprises, associations, institutions et chercheurs autour d'un cadre de dia logue national, nourri de retours d'expérience de terrain. Elle ouvrira également des échanges prospectifs sur les priorités de la politique déchets et de l'économie circulaire à l'horizon 2030, avec des temps dédiés au réseautage et à l'innovation pour favoriser de nouvelles coopérations.

QUESTIONS À PIERRE-YVES BURLOT, PRÉSIDENT DES ASSISES DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Recyclage Récupération • Jeudi 23 juillet 2026

ÉVÈNEMENT

Recyclage Récupération : Vous avez pris la présidence de l'association qui organise les Assises en 2025. Quel est votre carnet de route ?

Pierre-Yves Burlot : Au départ Assises des déchets industriels, puis Assises des déchets et désormais Assises des déchets et de l'économie circulaire, cette institution fondée en 1991 est un lieu d'échanges et de rencontres privilégié entre les acteurs publics, privés, associatifs, académiques, scientifiques… pour aborder les problématiques autour de la gestion des déchets, puis progressivement sur les questions d'économie circulaire.

Au-delà du prisme de la protection de l'environnement, angle historique des Assises, la thématique de l'économie circulaire est aujourd'hui à la croisée des chemins entre la simple défense d'une vision environnementale et une vraie reconquête de notre souveraineté. Alors que les sujets de la transition écologique semblent en recul dans la manière dont beaucoup de politiques s'en saisissent, l'économie circulaire apparaît comme une solution pertinente pour répondre directement aux conséquences des crises géopolitiques et des conflits qui remettent en cause nos circuits d'approvisionnement en matière première. L'exemple de la demande de plastique recyclé pendant la fermeture du détroit d'Ormuz ou les bénéfices de la valorisation énergétique des déchets dans les réseaux de chaleur révélés par l'augmentation des prix du gaz pendant la crise ukrainienne l'illustrent parfaitement. Nous pouvons plus globalement citer notre dépendance massive aux produits manufacturés importés. L'économie circulaire, en améliorant la conception des produits, en développant le réemploi et la réparation, représente une opportunité de réduire ces dépendances.

J'ai accepté la présidence de l'association avec la mission clairement définie de l'ouvrir à de nouveaux acteurs pour faire évoluer son modèle fortement ébranlé par les « années Covid ». Ceci sans remettre en cause sa neutralité et son ADN institutionnel, gages de la qualité de ses programmes et de la crédibilité des débats qui s'y tiennent. Nous restons sous la tutelle du ministère de l'Environnement. De nombreux collaborateurs du ministère central, de ses directions - DREAL, DGPR - et de l'Ademe interviennent ou assistent aux débats. Parmi nos nouveaux partenaires institutionnels, nous comptons désormais le ministère de l'Économie, via la DGE et la DGCCRF, mais aussi le Commissariat général du développement durable.

Par exemple, sur la trentaine de tables rondes qui animeront les différents parcours de cette 19e édition, une vingtaine d'agents de l'État ou ses opérateurs prendront la parole. Et les différents ministres qui se sont succédé à l'Environnement ont souvent profité de

l'évènement pour délivrer leur vision, justifier leur politique, annoncer des évolutions. Les médias nationaux et spécialisés ne s'y trompent pas et assurent régulièrement la couverture de ce rendez-vous.

R. R. : Hormis cette présence institutionnelle renforcée quels sont les autres acteurs ayant rejoint le comité d'organisation ?

P.-Y. B. : L'association compte désormais une centaine de membres, dont des opérateurs publics comme le Syctom parisien qui a rejoint des soutiens historiques comme Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire, le secteur académique (université du Mans), les fédérations professionnelles (FEDEREC, Fnade, Snefid, SRP,...) et de nombreuses associations (UFC - Que Choisir, France Nature Environnement, Record, CSTB, CNRS...). Nos portes sont aussi ouvertes aux entreprises - opérateurs, éco-organismes, énergéticiens, équipementiers... Je souhaite élargir encore avec des acteurs de la production et de la distribution. Cette diversification des acteurs s'inscrit pleinement dans l'élargissement de notre périmètre vers l'économie circulaire. C'est aussi une garantie pour l'indépendance et de la représentativité de l'association.

R. R. : La 19e édition des Assises des déchets et de l'économie circulaire est co-organisée avec IdealCO, entreprise à l'initiative de rendez-vous comme les Carrefours de l'eau. Comment se répartissent les rôles ?

P.-Y. B. : Il y a plus de 20 ans, cette société organisait les Assises des déchets à Agen, en alternance avec les éditions de La Baule, avant que l'évènement ne s'installe à Nantes et adopte son rythme bisannuel. À partir de 2022, IdealCO a commencé à mettre en place les Carrefours des déchets. Au lieu de poursuivre le face-à-face, et avec l'intention de profiter des synergies dégagées par la mise en commun de nos savoir-faire respectifs, je leur ai proposé de rejoindre notre organisation. Concrètement, nous leur avons confié le pilotage de deux des cinq parcours que nous proposons tout au long des deux jours. Ils sont plus spécifiquement destinés à l'écosystème des collectivités. Par ailleurs IdealCO commercialise tous les stands de la partie exposition qui occupera le rez-de-chaussée de la Cité des congrès de Nantes.

C'est un pari gagnant puisque tous les stands sont réservés et que nous tablons sur la participation de près de 2 000 congressistes pendant la durée des Assises ; au lieu de 700 à 800 participants sur les précédentes éditions.

R. R. : Lors du Conseil de planification écologique du 19 mai dernier, Emmanuel Macron a annoncé la mise en place d'Assises nationales du réemploi. Ce rendez-vous pourrait-il être intégré aux Assises des déchets et de l'économie circulaire ?

P.-Y. B. : Le programme de cette 19e édition résulte d'un large travail de consensus opéré en concertation avec toutes les parties prenantes. Il s'agit de déterminer l'orientation des tables-rondes et des parcours et de définir la liste des intervenants avec l'impératif de respecter le pluralisme et l'équilibre des voix.

Nous nous préparons effectivement à l'ajout d'un 6e parcours dédié au réemploi, associé à un espace d'exposition de 15 stands supplémentaires. Au final les arbitrages seront réalisés par l'ADEME et le ministère de tutelle.

ASSISES 2026 : LA SOUVERAINETÉ AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Recyclage Récupération • Jeudi 23 juillet 2026 • Hubert de Yrigoyen

ÉVÈNEMENT

Longtemps cantonnée aux politiques environnementales, l'économie circulaire s'impose désormais comme un enjeu stratégique majeur touchant à la souveraineté industrielle, à la sécurité des approvisionnements et aux grands équilibres politiques. C'est ce basculement que la 19e édition des Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire, qui se tiendra les 30 septembre et 1er octobre 2026 à la Cité des Congrès de Nantes, entend placer au cœur des débats.

Pour Pierre-Yves Burlot, arrivé à la présidence des Assises des déchets et de l'économie circulaire en 2025, la 19e édition de ce rendez-vous de référence correspond à un « moment charnière » : « Dans un contexte où les tensions sur les ressources, les attentes citoyennes et les enjeux industriels convergent, les choix qui seront faits dans les prochaines années engageront durablement les modèles industriels, les politiques publiques et les stratégies territoriales. Les Assises réuniront l'ensemble des acteurs concernés pour confronter les approches, partager les retours d'expérience et poser des bases concrètes pour la suite. Les débats qui s'y tiendront auront un impact direct sur les orientations du secteur », explique-t-il. Et pour éclairer ces enjeux, la programmation des trois séances plénières permet de poser les grandes questions de la décennie au moment où les orientations européennes et nationales entrent dans une phase décisive.

« La première portera sur les évolutions du cadre européen avec un débat consacré au Circular Economy Act et au Clean Industrial Deal, deux initiatives majeures qui doivent redéfinir les objectifs, les moyens et les équilibres des filières industrielles de recyclage et de valorisation », pose Pierre-Yves Burlot. Afin d'examiner l'orientation à venir en France, la deuxième session plénière ouvrira une réflexion plus politique. « À six mois des élections présidentielles, il nous semblait opportun d'examiner les grandes orientations de la prochaine séquence politique en matière de transition écologique, d'industrie et de gestion des ressources. Pour cela les principaux candidats à l'élection présidentielle et leurs équipes seront invités à donner leur vision sur ces thématiques », reprend le président des Assises. Enfin, la troisième plénière donnera la parole aux territoires et aux élus locaux tout juste élus. Ils s'exprimeront autour d'un enjeu central : quelles impulsions locales pour accélérer l'économie circulaire et transformer concrètement la gestion des déchets ?

Rendez-vous à Nantes du 30 septembre au 1er octobre prochain.

Cinq parcours

Structurée autour de cinq grands parcours, la programmation 2026 proposera une lecture transversale des enjeux de l'économie circulaire. À travers ces parcours, les Assises donneront toute leur place à la diversité des points de vue, en intégrant pleinement les contributions des associations, présentes au sein des tables rondes et ateliers. « L'objectif est de croiser les expertises, confronter les analyses et éclairer les décisions publiques et industrielles dans une période où les modèles économiques et réglementaires du secteur évoluent rapidement », détaillent les organisateurs.

« MIEUX PRODUIRE » abordera la transformation des modèles industriels, l'écoconception et l'intégration des matières recyclées.

« MIEUX CONSOMMER » explorera les évolutions des comportements, la prévention des déchets et les nouveaux modèles de consommation.

« MIEUX ANTICIPER L'AVENIR » interrogera des réflexions prospectives sur les évolutions réglementaires, technologiques et économiques à venir.

« MIEUX ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES » mettra en lumière le rôle des collectivités dans la structuration des filières et la mise en œuvre des politiques publiques.

« MIEUX GÉRER LES DÉCHETS AU QUOTIDIEN » illustrera la réalité du terrain à travers des retours d'expérience opérationnels sur la collecte, le tri et le traitement.

Une édition placée sous de hauts patronages

L'édition 2026 des Assises se tiendra sous les hauts patronages du Président de la République française et du Parlement européen. « Ces patronages traduisent la reconnaissance croissante des enjeux liés à la gestion des ressources et à l'économie circulaire dans les stratégies industrielles et environnementales européennes. Ils témoignent également de la volonté de placer les Assises au cœur des grands débats qui traversent aujourd'hui l'Europe : souveraineté industrielle, sécurité des approvisionnements en matières premières, transformation des modèles de production et transition écologique », souligne l'organisation.

19e édition des Assises de l'économie circulaire à Nantes

Services (site web) - ServicePropreté.fr • Mardi 1er septembre 2026

Les 19e Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire (Andec) auront lieu les 30 septembre et 1er octobre 2026 à la Cité des Congrès de Nantes. Depuis trente ans, elles rassemblent les collectivités, les industriels, les éco-organismes, les associations et les décideurs publics. Dorénavant, l’économie circulaire est pleinement intégrée à leur identité et à leur programmation, afin de refléter les transformations profondes qui traversent les politiques publiques et les filières industrielles.

Au programme de ces deux jours, six parcours thématiques abordés lors de conférences, de tables rondes ou encore d'ateliers : mieux produire, mieux consommer, mieux anticiper l'avenir, mieux accompagner les territoires, mieux gérer les déchets au quotidien et mieux déployer le réemploi.

À noter que l’édition 2026 des Assises se tiendra sous les hauts patronages du Président de la République française et du Parlement européen. Ces patronages traduisent la reconnaissance croissante des enjeux liés à la gestion des ressources et à l’économie circulaire dans les stratégies industrielles et environnementales européennes.

Mathieu Lefèvre appelle à une réforme des filières REP, qualifiant certaines de "dysfonctionnelles"

Publié le 30 septembre 2026 à 17h43, modifié le 1 octobre 2026 à 13h27

Par Adeline Haverland

"Les filières REP doivent davantage être des leviers de transformation de l'économie", a lancé le ministre délégué à la Transition écologique Mathieu Lefèvre lors de l'ouverture des assises nationales des déchets et de l'économie circulaire (Andec) qui se tiennent mercredi 30 septembre et jeudi 1er octobre 2026 à Nantes. Pour cela, le ministre a annoncé quatre mesures parmi lesquelles l'abandon du projet de cahier des charges en consultation de la filière emballages ménagers et le renforcement des effectifs de la DGPR dédiés au contrôle des filières REP.

"Il faut remettre la performance environnementale et la rationalité économique au coeur des filières REP dysfonctionnelles." Devant l'ensemble des acteurs de l'industrie des déchets et de l'économie circulaire réunis à Nantes ce mercredi 30 septembre à l'occasion des assises nationales des déchets et de l'économie circulaire (Andec), Mathieu Lefèvre n'a pas hésité à pointer du doigt les défaillances du système français qui "conduisent le pays à s'acquitter d'1,5 milliard d'euros de contributions au budget de l'Union européenne chaque année", en référence aux piètres performances françaises sur le recyclage des plastiques.

"Nous devons changer d'échelle", a martelé le ministre appelant notamment "les filières REP à devenir de véritables leviers de transformation économique". Le sujet est sur la table depuis les conclusions d'une mission d'inspection interministérielle présentées en juillet 2024 mais n'avait jamais été pris à bras le corps par le gouvernement, en raison, notamment, d'un manque de stabilité à la tête du ministère de la Transition écologique.

Augmentation des effectifs de la DGPR

Mathieu Lefèvre a ainsi annoncé quatre mesures. La première concerne le "pilotage des REP qui se fera désormais par la recette plutôt que par la dépense". Alors que les écocontributions augmentent (elles atteindront par exemple 1,6 milliard d'euros en 2026 pour la filière des emballages ménagers), le ministre a appelé à "leur donner un sens économique profond" à l'image de ce qui a été proposé avec la loi permettant de lutter contre les impacts environnementaux de l'ultra fast-fashion qui prévoit des malus pour les produits les plus néfastes. "C'est une bonne politique pour pénaliser des comportements qui ne sont ni vertueux au plan environnemental, ni vertueux au plan économique [...] les écocontributions deviennent de véritables outils d'orientation des comportements", a-t-il salué. Le ministre délégué de Monique Barbut a également évoqué son souhait que les REP accompagnent "le développement industriel de filières de recyclage quand cela est nécessaire", appelant à "mettre le paquet sur

l'industrialisation du recyclage afin de réduire le déficit de compétitivité entre la matière recyclée et la matière vierge". Là encore, il s'est appuyé sur la REP textile, dont le prochain cahier des charges, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027, prévoit d'allouer 150 millions d'euros de capex à l'émergence d'infrastructures de recyclage en France. Autre mesure annoncée : le renforcement des équipes de la DGPR (qui devrait bientôt disparaître) affectées au suivi des filières REP qui passeront, si le budget est adopté, de 15 à 30 équivalents temps plein. "Cela doit permettre de faire la chasse aux fraudeurs", a lancé le ministre visant les entreprises qui ne paient pas les écocontributions. Actuellement, c'est aux éco-organismes de signaler ces "free riders" aux pouvoirs publics.

100 millions pour les contrats de performance

Après avoir défendu puis renoncé à imposer une consigne pour recyclage sur les bouteilles en plastique à l'échelle nationale, Mathieu Lefèvre a également confirmé le retrait du cahier des charges en consultation de la filière emballages ménagers. "Il n'est actuellement pas consensuel", reconnaît l'entourage du ministre qui évoque des divisions sur l'enveloppe de 50 millions allouées au réemploi, les difficultés sur les barèmes de soutien aux collectivités territoriales ou encore la suppression du service pro recyclage (SPR). "Le travail de consultation doit se poursuivre afin de trouver un terrain d'entente" et si ce dernier intervient avant l'élection présidentielle, le cabinet de Mathieu Lefèvre assure "qu'il n'aura pas la main qui tremble" pour signer l'arrêté permettant l'entrée en vigueur du nouveau document. En attendant, un arrêté spécifique sera publié dans les prochaines semaines afin de modifier le cahier des charges adopté en décembre 2023 pour y introduire les contrats de performances. Ces instruments regroupent huit des douze leviers évoqués par le ministère dans le cadre du plan plastique. "Ces contrats seront établis sur la base du volontariat, en fonction d'un bilan établi entre les éco-organismes et les collectivités territoriales pour identifier les leviers à déployer dans chaque territoire afin d'améliorer les performances de collecte", précise l'entourage du ministre. Cela pourra aller de l'augmentation de la fréquence de passage du bac jaune dans les territoires urbains denses et touristiques au développement de la tarification incitative ou encore celui de la consigne volontaire. Cent millions d'euros par an leur seront alloués à ces contrats de performance, notamment grâce à des économies sur les frais de structures, de fonctionnement et de communication des éco-organismes. "Cela devrait permettre des gains d'efficience rapide", a estimé le ministre sans pour autant les chiffrer.

Aux Assises de l’économie circulaire, Mathieu Lefèvre durcit le ton face aux éco-organismes.

mercredi 30 septembre à 14:19

Romain Tardino

À Nantes, le ministre délégué chargé de la Transition écologique a annoncé plusieurs mesures destinées à renforcer le suivi des filières REP et à améliorer la collecte des déchets. Il a notamment détaillé les nouvelles règles applicables aux emballages professionnels et présenté les contrats de performance proposés aux collectivités volontaires pour développer le recyclage des plastiques.

« L’écologie venue d’en haut, l’écologie dans un bureau à Paris, ça ne fonctionne pas. » Depuis la Cité des Congrès de Nantes, Mathieu Lefèvre a défendu une approche territorialisée des politiques publiques, en ouverture des 19es Assises de l’économie circulaire, ce mercredi 30 septembre.

S’il est d’abord venu défendre la cause des territoires, le ministre délégué chargé de la Transition écologique a également adressé un message nettement plus ferme aux éco-organismes, ces structures privées chargées de collecter les éco-contributions des entreprises et d’organiser la gestion des déchets de leur filière. *« On ne peut pas avoir des éco-contributions qui sont en augmentation constante, au risque de devenir exponentielles, sans avoir une performance environnementale qui est au moins corrélée »,* a-t-il averti, plaidant pour un *« pilotage par la recette plutôt que par la dépense »*.

Pour renforcer le contrôle de ces filières, Mathieu Lefèvre a annoncé le doublement des effectifs de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) consacrés à la gestion et au contrôle des filières de responsabilité élargie du producteur (REP). La mesure reste toutefois conditionnée à l’adoption du budget 2027 par le Parlement. L’objectif affiché est double : améliorer l’efficacité économique de ces filières et *« faire la chasse aux fraudeurs »* – comprendre, aux entreprises qui ne versent pas leur éco-contribution et font ainsi peser une *« charge indue »* sur l’ensemble des contributeurs.

« *Le pire ennemi de l’entreprise, c’est évidemment la hausse de la fiscalité* »

Autre priorité du ministre, offrir davantage de visibilité aux entreprises : *« Le pire ennemi de l’entreprise, c’est évidemment la hausse de la fiscalité, mais c’est aussi l’imprévisibilité. »* L’ancien député est notamment revenu sur la filière des emballages professionnels, pour laquelle il s’était engagé à ce que le barème des contributions soit connu en amont. Issue de la loi AGEC, cette filière impose aux entreprises qui mettent des emballages sur le marché à destination d’autres professionnels, comme les palettes, les cartons ou les films plastique, de financer leur collecte et leur recyclage via une éco-contribution.

« Ça n'a pas été le cas », a reconnu Mathieu Lefèvre, avant de hausser le ton : *« Il est inacceptable qu'une PME, pour qui cela va coûter 500 000 € ou 1 million d'euros à mi-année, ne sache pas 15 jours avant ce qu'elle doit payer et comment elle doit le payer. »*

Après un rappel du report de l'entrée en vigueur de la filière au 1er janvier 2027, décidé en juillet, l'avertissement du ministre est limpide : « *Nous ne tolérerons pas la présentation de barèmes de la part des éco-organismes après le 15 octobre prochain*. » Un durcissement de ton, puisque sa demande initiale se limitait à une publication de leur barème 2027 dès le mois de septembre.

Les entreprises concernées doivent adhérer à l'un des trois éco-organismes agréés, Citeo Pro, Léko Pro ou Twiice, avant le 1er janvier 2027. Une échéance qui doit leur permettre d'anticiper le coût de cette éco-contribution et de se préparer à leurs nouvelles obligations.

Des contrats de performance à 100 millions d'euros par an

Côté collectivités, le ministre a détaillé les modalités des contrats de performance, présentés comme une alternative à la consigne obligatoire des bouteilles plastiques. Le 4 septembre, Mathieu Lefèvre et Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire, avaient renoncé à cette mesure sous la pression des élus locaux, au profit d'un dispositif limité aux collectivités volontaires.

L'enjeu est de taille : la France doit atteindre 90 % de collecte séparée des bouteilles plastiques d'ici 2029, contre environ 56 % aujourd'hui. Selon le ministre, qui s'exprimait dans un communiqué de presse du 4 septembre, ce retard lui coûte par ailleurs 1,5 milliard d'euros par an de contribution au budget européen.

Conclus sur la base du volontariat entre les éco-organismes et les collectivités, ces contrats permettront à ces dernières de financer, en fonction de leurs besoins, des actions destinées à améliorer la collecte et le recyclage des plastiques. Mathieu Lefèvre a annoncé une enveloppe d'environ 100 millions d'euros par an, dégagée grâce à la rationalisation des dépenses de fonctionnement des éco-organismes.

Elle pourra notamment financer des dispositifs de gratification, la mise en place de consignes locales, la tarification incitative, l'extension des consignes de tri, le développement des points d'apport volontaire ou encore une collecte plus fréquente du bac jaune. D'après le ministre, cela ne représente *« que du bonus »* pour les collectivités. Un arrêté spécifique doit être pris dans les prochaines semaines, pour permettre un déploiement du dispositif à partir du 1er janvier 2027.

Une réforme de la gouvernance des éco-organismes *« mise en œuvre dans les prochains mois »*

Dans un autre temps, interpellé par une journaliste sur sa volonté, exprimée le matin même dans *Ouest-France*, de revoir « *la gouvernance des éco-organismes de façon plus*

globale », alors que les « *créneaux législatifs* » se font rares dans la période politique actuelle, l'ancien député s'est appuyé sur les travaux déjà engagés : « *On a déjà fait une chose importante dans la loi dite de transposition des directives de l'Union européenne, puisqu'on a proposé un mécanisme de sanctions pour les éco-organismes qui ne respecteraient pas leur cahier des charges. Aujourd'hui, l'État ne peut que sanctionner faiblement et avec retard.* »

En contrepartie, le but est d'alléger les obligations détaillées imposées aux éco-organismes, « *pour passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat* ». Autrement dit, l'État leur fixerait des objectifs à atteindre, sans leur prescrire précisément les moyens pour y parvenir. Cette réforme de la gouvernance « *sera mise en œuvre dans les prochains mois* ». Une mission d'information parlementaire doit par ailleurs aboutir à des propositions sur le sujet.

Quant à la REP du bâtiment, dont la réforme nécessite, selon le Conseil d'État, une modification législative, le ministre a renvoyé les acteurs à leurs responsabilités. Soit un consensus émerge en faveur d'une réforme législative, soit la solution proposée par le Conseil d'État, qui permettrait de réduire le coût de la filière d'au moins un tiers, sera mise en œuvre.

« Aucun retard ne sera permis »

Enfin, dans la filière textile, le nouveau cahier des charges, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2027, fléchera 150 millions d'euros d'éco-contributions vers des capacités industrielles de recyclage sur le territoire national. Le membre de Renaissance a assuré que *« les enveloppes dédiées au réemploi sont maintenues »*, alors que la filière traverse, selon lui, *« une crise des débouchés à l'export et une crise qui est liée à l'essor de la fast-fashion »*. Et d'insister sur le malus instauré par l'arrêté du 24 août 2026, élaboré avec Serge Papin, ministre des PME et du Commerce, et jugé *« parfaitement dissuasif »* pour les plateformes extra-européennes comme Shein : *« Aucun retard ne sera permis. »*

Le ministre a par ailleurs eu un échange tendu avec une journaliste, qui pointait que la surproduction concernait également des enseignes françaises comme Kiabi ou Decathlon. « *Je suis en désaccord avec vous* », a tranché Mathieu Lefèvre, qui a assuré avoir veillé à ce que l'arrêté « *ne pénalise pas un seul emploi français* ». Invité par son interlocutrice à « *aller dans un bac de tri dans une ressourcerie* », où l'on trouve selon elle principalement « *des marques françaises* », le ministre lui a retourné le conseil : « *Je vous conseille aussi d'aller vous balader dans notre pays* », pour y rencontrer « *nos compatriotes qui ont des emplois dans ces enseignes et qui en vivent* ».

À quelques mois de l'élection présidentielle, Mathieu Lefèvre n'a pas exclu que l'ajustement de certaines mesures revienne à son *« successeur »*.

A l'occasion de la présidentielle, la Fresque du plastique promeut l'idée d'une convention citoyenne

L'Usine Nouvelle (site web) • Mercredi 30 septembre 2026 • Henri Saporta

Lancé en septembre 2026 afin d'interpeller les candidats engagés dans la campagne électorale, le projet est porté par une pétition hébergée sur change.org. Malgré les déboires du Traité international et du Plan plastique...

« Et si le plastique devenait un sujet démocratique ? » Au-delà des prises de bec, des petites phrases et des débats houleux qui émaillent inévitablement une campagne, une élection présidentielle peut aussi favoriser les propositions sérieuses et argumentées. Fort de cette conviction, Philippe Reutenauer met sur la table l'idée d'une convention citoyenne des plastiques. Le calendrier proposé par l'animateur de la Fresque du plastique tient en trois temps : à partir du courrier en date du 15 septembre envoyé aux différents candidats, une première réunion au début du quinquennat en 2027 pourrait déboucher sur un projet ou une proposition de loi dès 2028. De quoi alimenter les échanges lors des Assises nationales de l'économie circulaire (Andec) organisées à Nantes (Loire-Atlantique) les 30 septembre et 1er octobre en présence de Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique.

500 signataires

Ambitieux à en juger par les errements du Plan plastique voulu par Emmanuel Macron, président de la République, le projet est, comme il se doit, porté par une pétition hébergée sur change.org avec un premier objectif de 500 signataires. Difficile bien sûr de citer les quelque 300 premiers parmi lesquels figurent, par exemple, Hugues Pelletier (Petrel), Thomas Arnaudo (900.care), Simon Bernard (Plastic Odyssey), Marion Halby (Léko), Alexis Eisenberg (Reloop), Muriel Papin (No Plastic In my Sea) ou encore Célia Rennesson (Réseau vrac et réemploi).

Idée simple

Philippe Reutenauer indique vouloir travailler aussi bien avec les organisations non gouvernementales (ONG), les pouvoirs publics ou les scientifiques à l'image de Nathalie Gontard que les entreprises. D'où l'accord passé avec Christian Slisse au nom de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Strasbourg (Bas-Rhin) qui anime la chaire Plasturgie ambitieuse, responsable et innovante (Pari). Ce débat mérite mieux que « pour ou contre » souligne M. et Mme Recyclage qui soutient cette « idée simple » avec enthousiasme.

Usages essentiels

Mettre en œuvre la hiérarchie des « 3R » de la réduction, du réemploi et du recyclage en toute cohérence réglementaire doit notamment permettre de réfléchir aux usages essentiels afin de réduire drastiquement la production. Les emballages en plastique à usage unique sont directement concernés en raison de cycles d'utilisation parfois très courts. « Le véritable enjeu n'est pas de choisir entre présence ou absence de plastiques. Il est entre une société qui continue à subir et une société qui prend collectivement ses responsabilités » : telle est l'ambition de cette convention.

Déboires du traité international

D'échec en échec, les déboires du traité international sur la pollution plastique n'ont pas échappé à Philippe Reutenauer. Réunies à Bangkok en Thaïlande sous l'égide des Nations unies (ONU) du 27 au 30 septembre, les parties prenantes tentent de préparer la prochaine réunion de mars 2027. Sans succès pour le moment.

Aux assises de l'économie circulaire, la vision des représentants des candidats à la présidentielle converge

Publié le 1 octobre 2026 à 17h19, modifié le 2 octobre 2026 à 10h10

Par Adeline Haverland

Quatre représentants des principaux candidats à l'élection présidentielle étaient invités à présenter leur vision de l'économie circulaire lors des assises nationales des déchets et de l'économie circulaire qui se sont tenues à Nantes le 30 septembre et le 1er octobre 2026.

Des absences qui en disent long. Sur la scène de la cité internationale des Congrès à Nantes, seuls quatre représentants des candidats à l'élection présidentielle étaient présents, mercredi 30 septembre au soir, pour défendre la vision de leur poulain sur l'économie circulaire.

Des absences remarquées

Assis sur scène côte à côte, la présidente de la commission du développement durable à l'Assemblée nationale Sandrine Le Feur pour le candidat Renaissance Gabriel Attal, le député Stéphane Delautrette pour le PS, la sénatrice Antoinette Guhl pour les Écologistes et Pierre-Emmanuel Saint-Esprit pour le candidat Horizons Édouard Philippe. Les autres partis, au premier rang desquels LFI, le Rassemblement national et Les Républicains n'ont pas envoyé de représentants. "Ces absences sont déjà des éléments de réponse sur la priorité qu'ils donneront à l'économie circulaire", a cinglé Stéphane Delautrette.

Durant un peu plus d'une heure de discussions, les quatre porte-parole se sont accordés à dire que "pendant trop longtemps, l'économie circulaire avait été réduite à la question des déchets", comme l'a résumé le représentant du Parti socialiste.

Devant l'ex-secrétaire d'État à la Transition écologique (2017-2020) Brune Poirson, présente sur place, les intervenants ont également salué d'une même voix la loi antigaspillage pour une économie circulaire (Agec). Pour Pierre-Emmanuel Saint-Esprit et Stéphane Delautrette, il s'agit "d'un grand texte" qui "a permis de faire évoluer les mentalités sur les déchets". Les représentants ont toutefois regretté l'application partielle de la loi. "Tout est fait dans la loi Agec mais certains décrets d'application ne sont toujours pas pris", a ainsi déploré Antoinette Guhl. Stéphane Delautrette considère que les premières années d'application se sont "concentrées sur le recyclage" et qu'il est "désormais temps de passer à la réduction et à la réparation". Ces deux sujets ont également été listés par Sandrine Le Feur comme étant l'une des priorités de son candidat Gabriel Attal.

Aucun des quatre représentants ne s'est dit favorable à une loi Agec II.

Consensus sur la réforme des REP

C'est finalement sur le sujet de la gouvernance des filières REP que le débat a été le plus animé. Alors que Pierre-Emmanuel Saint-Esprit a salué "une invention française exceptionnelle", Antoinette Guhl a dénoncé des "organisations propices aux conflits d'intérêts" : "On demande à ceux qui produisent de déterminer les conditions pour moins produire. Cela rend les avancées très difficiles." La sénatrice propose donc de "remettre en question la gouvernance des REP afin d'y intégrer la puissance publique nationale et locale".

Même son de cloche pour Stéphane Delautrette. Pour le rapporteur d'une mission d'information dont les conclusions sont attendues pour mi-novembre, il faut "revoir la gouvernance pour mettre toutes les parties prenantes autour de la table". Sandrine Le Feur a également plaidé pour une "réforme des REP" tout en rappelant le "besoin de cap et de visibilité pour les acteurs des filières".

Un peu plus tôt dans la semaine, à l'occasion du salon Batimat où il était présent, Jean-Luc Mélenchon, candidat à la présidentielle pour LFI, avait également appelé à une réforme de la gouvernance des éco-organismes. "L'instance qui est censée arbitrer le sujet est composée de gens qui ont intérêt à faire le contraire", avait dénoncé le candidat. "Avec moi, ce machin-là sera entièrement refondu et constitué de gens assez indépendants pour faire aussi bien du contrôle que de la récupération", avait détaillé le candidat de gauche.

Le retour de la TVA circulaire

Autre volet abordé lors du débat : la fiscalité. Antoinette Guhl a appelé à "aller vers la fiscalité incitative pour réussir à changer d'échelle". Plutôt que de "faire payer les consommateurs", la sénatrice a défendu le recours aux écomodulations à l'image de ce qui est fait dans la loi visant à lutter contre la mode éphémère qui impose des malus aux produits de l'ultrafast-fashion. Pour l'élue écologiste, "il s'agira d'aller encore plus loin dans les critères d'application des malus".

Stéphane Delautrette a, quant à lui, proposé de rendre ces écomodulations "visibles" jusqu'aux consommateurs. Le député PS a également soutenu la mise en place d'une TVA circulaire qui bénéficierait aux produits de réemploi et de reconditionnement. Une proposition que soutient la représentante de Renaissance Sandrine Le Feur.

Reprenant une revendication des collectivités locales portée notamment par Amorce, Stéphane Delautrette a également soutenu un "meilleur fléchage de la TGAP" afin que les recettes de cette taxe financent des projets d'économie circulaire.

Le gouvernement veut remettre la performance au cœur de la boucle de l'économie circulaire

01/10/2026

Nicolas LE PORT

À Nantes, Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, a annoncé un renforcement du contrôle des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), un report de l'entrée en vigueur de la contribution sur les emballages professionnels et 100 millions d'euros par an pour accompagner les collectivités.

« Nous devons impérativement, collectivement, changer d'échelle en matière d'économie circulaire. » À Nantes, où il ouvrait mercredi 30 septembre les Assises nationales de l'économie circulaire, Mathieu Lefèvre a fixé le cap : sortir d'une économie encore largement linéaire pour faire du recyclage et du réemploi de véritables filières industrielles. Aujourd'hui, les matières recyclées ne représentent qu'un peu plus de 17 % des matières utilisées en France et moins de 2 % des emballages sont réemployés.

Premier levier : renforcer les moyens de contrôle. Sous réserve de l'adoption du prochain budget, les effectifs de la Direction générale de la prévention des risques dédiés à la gestion et au contrôle des filières REP vont doubler. Une mesure destinée à améliorer leur efficacité économique, mais aussi à *« faire la chasse aux fraudeurs »*, selon le ministre délégué chargé de la Transition écologique. Il vise notamment les entreprises qui ne contribuent pas aux dispositifs et font ainsi peser une charge supplémentaire sur leurs concurrents. Derrière cette annonce, le gouvernement entend revoir le fonctionnement même des filières. *« Nous privilégions un pilotage par la recette plutôt que par la dépense »*, a déclaré Mathieu Lefèvre, qui veut *« remettre dans ces filières de la performance économique et environnementale »*.

Le ministre veut également redonner de la visibilité aux entreprises. L'entrée en vigueur de la contribution sur les emballages professionnels est reportée au 1er janvier prochain, après des difficultés sur les modalités et le barème des contributions. *« Il est inacceptable que des entreprises devant acquitter 500 000 voire 1 million d'euros ne connaissent pas leur contribution suffisamment tôt »*, estime-t-il.

« Donner un véritable sens aux écocontributions. »

Autre chantier : *« Donner un véritable sens aux écocontributions. »* Dans le textile, 150 millions d'euros issus des écocontributions doivent notamment soutenir les capacités industrielles de recyclage. Le gouvernement entend aussi instaurer rapidement des malus sur les plateformes de « mode ultra-éphémère », afin de pénaliser les comportements les moins vertueux sans pénaliser l'emploi français.

La territorialisation constitue enfin un autre axe fort. Après avoir renoncé à une consigne nationale uniforme sur les bouteilles plastiques, l'exécutif mise sur des contrats de performance entre collectivités et éco-organismes. Une enveloppe d'environ 100 millions d'euros par an doit financer notamment la tarification incitative, l'extension des consignes de tri, les points d'apport volontaire ou encore l'augmentation de la fréquence de collecte. Huit des douze leviers du plan plastique pourront ainsi être soutenus.

« Il est possible de faire plus avec autant », résume Mathieu Lefèvre. Mais à condition que le changement d'échelle se joue aussi au niveau européen. C'est pourquoi le ministre appelle à créer un véritable marché européen des produits circulaires et des matières recyclées, seul capable selon lui de massifier les gisements, créer des économies d'échelle et sécuriser les débouchés.

La Correspondance économique

Bulletin du jour, jeudi 1 octobre 2026 — 733 mots

Nouvelles diverses en France

Le gouvernement a dévoilé hier le leasing pompe à chaleur, un nouveau dispositif qui doit permettre à 55 000 ménages modestes de remplacer leurs chaudières à gaz ou au fioul sans impact sur leur budget, alors que les prix des énergies fossiles ont flambé depuis la guerre dans le Golfe. Il a sélectionné six premiers consortiums, composés de fournisseurs d'énergie et d'industriels, qui présentent une offre intégrée clé en main pour permettre aux ménages modestes de remplacer leur chauffage sans payer davantage chaque mois pendant trois ans. A l'issue de ces trois années, "le ménage bénéficiera pleinement de la baisse des dépenses de chauffage permise par la pompe à chaleur, qui est près de trois fois plus efficace qu'une chaudière fossile", a indiqué le ministère de l'Energie dans le dossier de présentation du dispositif.

Après un été de chaleurs record, la ministre de la Transition écologique Monique BARBUT a remis au cabinet du Premier ministre Sébastien LECORNU un plan pour accélérer l'adaptation au changement climatique, dont les contours financiers sont encore flous. Ecole, hôpitaux, logement, transports, forêts... M. LECORNU avait chargé Mme BARBUT de lui présenter de nouvelles mesures pour "accélérer" la mise en oeuvre du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc-3). Le cabinet de la ministre a confirmé la date de remise à Matignon de cette actualisation du plan, mais n'a pas souhaité faire de commentaire sur son contenu. Aucune communication n'est prévue dans la semaine, a-t-il précisé.

Le gouvernement souhaite une "rationalisation" des éco-organismes, financés par les industriels pour soutenir les collectivités dans la collecte et le tri des déchets de leur secteur, indique le ministre délégué à la Transition écologique, M. Mathieu LEFEVRE, qui espère ainsi dégager "au moins 100 millions d'euros" par an. "Même si nous avons considérablement progressé, (...) les matières issues du recyclage ne couvrent aujourd'hui qu'un peu plus de 17 % des matières que nous utilisons. Le réemploi reste encore marginal, moins de 2 % des emballages mis sur le marché sont aujourd'hui réemployés", a déploré mercredi le ministre, en ouverture des assises des déchets et de l'économie circulaire organisées à Nantes.

Le ministre des PME Serge PAPIN a officialisé l'ouverture d'un nouveau guichet pour l'électrification de l'artisanat doté de 16 millions d'euros, dans le cadre du plan d'électrification annoncé par le Premier ministre Sébastien LECORNU le 10 avril dernier.

Le président de la République Emmanuel MACRON a annoncé hier, depuis Madrid, la tenue le 18 janvier au château de Versailles d'un sommet Choose France, son grand rendez-vous annuel pour attirer les investissements étrangers, qui sera ainsi le dernier avant son départ de l'Elysée. Rappelons que se tiendra aujourd'hui une première déclinaison dédiée aux Outre-Mer (où l'Etat et Atout France annonceront un plan choc de mille jours de relance du tourisme en Nouvelle-Calédonie, orienté vers un modèle "d'écoluxe", et doté de 3,5 millions d'euros sur la période 2027-2030), avant une seconde édition de la version française le 23 novembre.

Le projet de loi visant à réformer la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP) sera présenté en novembre en Conseil des ministres, a affirmé hier le ministre des Relations avec le Parlement Laurent PANIFOUS devant l'Association des journalistes parlementaires (AJP), confirmant une information du "Monde". Ce texte permettra notamment de mieux "contrôler et maîtriser les actions de lobbying en faveur de puissances étrangères", et de donner à cette

instance un "pouvoir d'astreinte et de sanction", conformément aux souhaits de son président Jean MAIA (cf. CE du 29/05/2026), a confirmé M. PANIFOUS, qui a précisé avoir été chargé par le Premier ministre Sébastien LECORNU de porter ce texte devant le Parlement. Celui-ci va aussi aboutir au changement de nom de la HAVTP, rebaptisée "Haute Autorité pour l'intégrité publique" (HAIP).

Les prix à la consommation ont augmenté de 3 % sur un an en septembre, contre une hausse de 2,4 % en août, selon une estimation provisoire publiée hier par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Une nouvelle hausse de l'inflation qui s'explique, selon l'INSEE, par l'accélération des prix de l'énergie (+21,2 % en septembre contre +16,7 %) et des produits frais (+9,9 % contre +5,9 % en août). Dans le même temps, les dépenses de consommation des ménages français en biens ont baissé de 0,5 % au mois d'août, après avoir augmenté de 0,4 % en juillet, une baisse "portée par le repli des dépenses en carburant", note l'INSEE.

conventions.

News Tank Transitions — « Nous devons impérativement changer d’échelle en matière d’économie circulaire » (M. Lefèvre, ministre)

Jeudi premier octobre deux mille vingt-six

« Nous devons impérativement, collectivement, changer d'échelle en matière d'économie circulaire », déclare Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, lors du discours d'ouverture des 19es Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire, à Nantes, le 30 septembre 2026.

« Nous avons progressé, mais les matières issues du recyclage ne représentent que 17 % des matières utilisées, et le taux de réemploi reste marginal, avec moins de 2 % des emballages mis sur le marché qui sont réemployés : notre économie est encore trop linéaire, et tout cela a un coût. Aujourd'hui, nous allons mettre le paquet sur l'industrialisation », poursuit le ministre.

Lors de son discours, le ministre de la Transition écologique présente une série de mesures destinées à promouvoir l'économie circulaire : 150 M€ fléchés vers le recyclage industriel des textiles ; réforme de la gouvernance des éco-organismes ; doublement du nombre d'agents de la DGPR chargés des contrôles ; contrats de performance avec les collectivités pour le recyclage du plastique, entre autres.

Emballages ménagers : Mathieu Lefèvre joue l'apaisement pour la filière REP

L'Usine Nouvelle (site web) • Jeudi 1er octobre 2026 • Arnaud Jadoul

En ouverture des Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire, le 30 septembre à Nantes (Loire-Atlantique), le ministre délégué à la Transition écologique a annoncé l'abandon de la réforme du cahier des charges des éco-organismes et le développement des contrats de performance, avec une enveloppe d'au moins 100 millions d'euros.

Le message se veut ferme mais plus consensuel. En ouverture des Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire, le 30 septembre 2026 à Nantes (Loire-Atlantique), Mathieu Lefèvre, le ministre délégué à la Transition écologique, a inscrit son intervention dans le cadre d'un « changement d'échelle en matière d'économie circulaire », tout en défendant une approche territorialisée des politiques publiques et en se montrant exigeant vis-à-vis de la gouvernance des filières de responsabilité élargie du producteur (REP) ainsi que des éco-organismes. Au centre de ses annonces, la volonté de prélever moins sur les entreprises, de faire mieux sur le plan environnemental et de stopper la hausse incontrôlée des écocontributions, notamment dans la filière des emballages ménagers.

Rationalité et consensus

Mathieu Lefèvre veut « remettre de la rationalité économique et de la performance environnementale » dans les dispositifs en « privilégiant un pilotage par la recette plutôt que par la dépense » : « on ne peut pas avoir des écocontributions en augmentation constante, au risque de devenir exponentielles, sans avoir une performance environnementale qui est au moins corrélée », lance-t-il. Tenant à offrir plus de visibilité aux entreprises, il rappelle aussi qu'il ne tolèrera pas, dans la filière des emballages professionnels, une présentation des barèmes de la part des éco-organismes après le 15 octobre prochain.

Dans les emballages ménagers, faute de consensus sur, notamment, les critères d'écomodulations, l'enveloppe dédiée au réemploi et la suppression du soutien à la performance pour recyclage (SpR), le projet de réforme du cahier des charges des éco-organismes est abandonné, même si « un travail doit se poursuivre autour », souligne son cabinet, si possible avant l'élection présidentielle. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement a renoncé à la mise en place de la consigne des bouteilles en plastique et des canettes de façon uniforme sur le territoire national.

100 millions d'euros reventilés pour les collectivités territoriales

En revanche, « un consensus émerge clairement autour des contrats de performance » entre les éco-organismes et les collectivités territoriales. Parce que « l'écologie venue d'en haut ne fonctionne pas, elle n'est pas la même dans les Pays de la Loire et en région PACA ». Ces contrats doivent permettre de soutenir les collectivités volontaires sur huit des douze leviers du Plan plastique, pour qu'elles améliorent leurs performances de collecte et de tri des emballages plastique. Ils seront basés sur des diagnostics territorialisés pour « flécher des outils adaptés » - collecte plus fréquente du bac jaune, développement des points d'apport volontaire, tarification incitative par exemple - et devraient concerner davantage les collectivités les plus en retard, les territoires urbains denses ainsi que les zones touristiques en particulier. « Dégagée sans trop de difficultés », une enveloppe « d'au moins 100 millions d'euros, à budget constant de la part des éco-organismes », précise le cabinet du ministre, leur sera affectée. Son financement sera assuré par une reventilation d'un certain nombre de dépenses de soutien de Citeo et Léko en matière de communication, de R&D;, d'écoconception et une rationalisation de leurs frais de structure et de fonctionnement, définis « de manière inflationniste » en pourcentage des écocontributions perçues. Un arrêté spécifique doit être pris dans les prochaines semaines pour un déploiement de la mesure à partir du 1er janvier 2027. « Nous demandons depuis longtemps ce sur-mesure, parce que nous savons où sont les tonnes à collecter », se réjouit-on chez Citeo.

Chasse aux fraudeurs

Par ailleurs, le ministre espère - cela dépend de l'adoption du prochain budget par le Parlement - un doublement à 30 personnes des équipes de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), au ministère, en charge de la gestion et du contrôle des filières REP. L'objectif est double : améliorer l'efficacité de ces filières et « faire la chasse aux fraudeurs » - les « free riders » - qui ne contribuent pas et qui font peser une charge supplémentaire « indue » sur l'ensemble des contributeurs.

Enfin, les Assises nationales du réemploi, annoncées par le président de la République dans le cadre du Conseil de planification écologique du 19 mai dernier, se tiendront le 14 octobre prochain.

Assises du réemploi, recyclage, circularité, PPWR, labels verts... lu, vu et entendu aux Andec

Publié le 2 octobre 2026 à 09h45

Par Adeline Haverland

Voici une série d'informations lues, vues et entendues lors des assises des déchets et de l'économie circulaire (Andec) qui se sont tenues à Nantes mercredi 30 septembre et jeudi 1er octobre 2026.

Assises du réemploi

Demandées par Emmanuel Macron lors du conseil de planification écologique du 19 mai 2026 et un temps prévues le 21 septembre 2026, les assises du réemploi seront finalement organisées le 14 octobre au ministère de la Transition écologique dans le cadre d'un Conseil national de l'économie circulaire (Cnec).Ces assises seront notamment l'occasion de présenter les travaux pilotés par Jean-Michel Buf, le président du Cnec, en vue d'établir une stratégie nationale de réemploi. "Nous en attendons des propositions concrètes issues du terrain et pas de l'administration", précise d'ores et déjà l'entourage de Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique qui présidera l'événement.

Évaluation des labels

Alors que de la directive dite Empco [(1)] sur les allégations environnementales est entrée en vigueur le 27 septembre 2026 et bien qu'elle ne soit pas encore transposée dans le droit français (cela doit se faire via le projet de loi Ddadue, dont les dates d'examen à l'Assemblée ne sont pas encore connues), l'Ademe a d'ores et déjà entamé un travail de révision de sa méthodologie d'évaluation des labels environnementaux. L'objectif : s'assurer que les labels recommandés par l'agence de la transition écologique sont en conformité avec le texte européen qui interdit les allégations vertes trompeuses dans toute l'Union européenne et encadre strictement les labels de durabilité. "Il ne faudrait surtout pas que l'Ademe recommande un label qui ne soit, par ailleurs, pas autorisé par le texte européen", confie une proche de l'agence qui se déclare toutefois confiante sur la solidité de la méthodologie d'évaluation.

Circularité des matières premières

Dans le cadre du Conseil national de l'industrie (CNI), la direction générale des entreprises (DGE) rappelle l'existence d'un groupe de travail à Bercy sur la circularité des matières premières. Réunissant entreprises, fédérations professionnelles, éco-organismes et pouvoirs publics, il a pour ambition de "faire émerger des projets structurants permettant d'améliorer la résilience et la souveraineté sur les matières critiques en développant des filières de recyclage ou de réemploi nationales ; de favoriser la promotion de l'écoconception et des

nouvelles pratiques de consommation responsable ; de réduire les déchets d'activités économiques", précise la direction du ministère de l'Économie.

Informations consommateurs

À l'occasion des Andec, l'organisation GS1 a publié les résultats du premier baromètre des informations clients. Il y apparaît que 60 % des consommateurs déclarent souhaiter plus d'informations sur l'impact environnemental des produits qu'ils achètent et 50 % souhaitent que cette information lui soit communiquée sous la forme d'un QR code. Du côté des entreprises, elles sont 90 % à se dire conscientes de la nécessité de communiquer davantage. "Le problème c'est qu'en majorité, elles ne savent pas comment faire", observe Sophie Le Pallec, directrice des affaires juridiques de GS1, "parce que cela implique d'aller vers leurs fournisseurs". Pour la spécialiste, cette exigence des consommateurs va "nécessairement modifier la relation contractuelle des entreprises avant l'amont et l'aval de leur chaîne de valeur avec notamment la question de savoir sur qui repose la charge de tracer la donnée".

Groupe miroir sur le DPP

Alors que le passeport numérique des produits (DPP) va se déployer progressivement, à compter du 18 février 2027 pour le secteur des batteries conformément au règlement européen sur l'écoconception (ESPR), le commissariat général au développement durable (CGDD) a lancé un groupe de travail miroir, à l'échelle nationale, sur le sujet "afin de réunir l'ensemble des parties prenantes pour déployer le règlement en France", indique Flavien Barraud, responsable produits et consommation durable au sein de l'administration centrale.Ce groupe miroir réunit les fédérations professionnelles, des représentants des éco-organismes, des experts de la normalisation ainsi que des associations environnementales et des représentants de l'État (dont la direction générale des entreprises) et vise à s'assurer de la faisabilité technique des exigences du règlement européen.

Incorporation de plastiques recyclés

Le taux d'incorporation des plastiques recyclés était 17 % en France en 2025, selon Polyvia. "Ce taux peut atteindre 44 % pour certains biens de consommations mais il est beaucoup plus faible dans les produits à contact alimentaire", détaille Caroline Chaussard, directrice du développement durable de Polyvia. Parmi les freins évoqués par les industriels de la plasturgie : l'absence de demande des donneurs d'ordre. "Nous demandons une révision des cahiers des charges pour que le plastique recyclé y soit intégré", lance la responsable.A ce titre, Caroline Chaussard a salué également l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2026, de l'arrêté du 5 septembre 2025 fixant les modulations applicables aux contributions financières versées par les producteurs lorsqu'ils incorporent des matières plastiques recyclées (dit IMPR) qui met en place un système de primes à l'incorporation de matières plastiques recyclées dans huit filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). "Il y a besoin de l'étendre à l'ensemble des filières", a plaidé la responsable. Jean Hornain, le directeur général de Citeo, est également revenu sur les effets de cet arrêté. "Les premiers résultats chiffrés seront dévoilés à l'automne

2027 mais cela fonctionne", affirme le dirigeant qui plaide, lui, pour l'adoption d'une mesure similaire à l'échelle européenne "afin de construire enfin une industrie de recyclage en Europe avec des débouchés".

Règlement emballages

"Le diable se cache dans les détails", a prévenu Arthur Fourny, conseiller économie circulaire à la DGE, évoquant la négociation en cours sur les actes délégués du règlement emballages (dit PPWR) que prépare la Commission européenne. L'un d'entre eux imposera progressivement l'introduction de plastique recyclé, d'abord à hauteur de 35 % en 2030 puis à hauteur de 65 % en 2035, dans les emballages en plastique. "Le véritable enjeu est de savoir quel plastique recyclé sera introduit, c'est-à-dire de quelle origine", a détaillé le responsable pour qui ce débat rejoint celui en cours sur la préférence européenne dans l'industrial accelerator act (IAA) en discussion au Conseil et au Parlement. "Il ne faut pas que le plastique recyclé vienne d'en dehors de l'Union européenne sinon nous échouerons à construire une filière de recyclage", a plaidé Arthur Fourny. Ce dernier a défendu la nécessité de "définir des clauses miroirs qui garantissent la compétitivité européenne". Une première ébauche des actes délégués est attendue pour fin 2026.

Nantes : le gouvernement s’attaque à la hausse des éco-contributions de 10 milliards d’euros

Energeek • 2 octobre 2026

Mathieu Lefèvre a dévoilé mardi 30 septembre à Nantes un plan de rationalisation des éco-organismes pour éviter une triplication des contributions, de 3 à 9-10 milliards d’euros d’ici 2030. L’objectif : dégager 100 millions d’euros d’économies annuelles tout en investissant 150 millions d’euros dans l’industrialisation du recyclage textile. Une réforme qui combine rigueur budgétaire et ambitions environnementales.

Le 30 septembre, Mathieu Lefèvre a dévoilé un plan ambitieux pour contrôler l’inflation des éco-contributions. Sans intervention, celles-ci pourraient tripler, atteignant entre 9 et 10 milliards d’euros d’ici 2030, contre 3 milliards actuellement. Le ministre délégué à la Transition écologique a présenté sa stratégie lors des 19e Assises nationales de l’économie circulaire à Nantes, réunissant élus, industriels et acteurs de la filière déchets. L’objectif est de réaliser au moins 100 millions d’euros d’économies annuelles en optimisant les dépenses des éco-organismes.

Une menace de triplement des éco-contributions d’ici 2030

Actuellement à 3 milliards d’euros, les éco-contributions financent la gestion des déchets par les collectivités à travers des éco-organismes privés créés par les industriels. Si aucune mesure n’est prise, ce montant pourrait atteindre 9 à 10 milliards d’euros en 2030, pesant sur les coûts de production industriels et, en conséquence, sur les prix à la consommation. Mathieu Lefèvre souligne la nécessité de revoir la gouvernance des éco-organismes pour réduire les prélèvements, améliorer l’efficacité environnementale et stopper l’inflation des éco-contributions.

Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sont toutes concernées. Les contributions augmentent mécaniquement dans des secteurs comme les emballages ménagers, le textile, l’électronique et le bâtiment, en raison de l’élargissement du périmètre réglementaire. Le secteur de l’énergie est également touché, avec des coûts supplémentaires pour les fabricants d’équipements électriques et électroniques, de panneaux solaires et de batteries. Sans réforme, ces coûts se répercuteront sur l’ensemble de la chaîne de valeur, affectant producteurs et consommateurs.

Le plan gouvernemental : économiser 100 millions d’euros par an

Un premier levier d’économie concerne les budgets de communication jugés excessifs. Pour les emballages ménagers, les éco-organismes prévoient 60 millions d’euros de dépenses en 2027, alors que le gouvernement estime que 20 à 30 millions suffiraient. L’écart de 30 à 40 millions d’euros constitue un potentiel d’économies directes. Selon Fashionunited, ces fonds pourraient être réorientés vers l’amélioration des infrastructures de tri et de recyclage des collectivités.

Mathieu Lefèvre propose une nouvelle gouvernance : piloter les éco-organismes par la recette plutôt que par la dépense. Les recettes seront plafonnées en fonction des besoins réels évalués par l’État, avec des cahiers des charges budgétaires révisés dès 2027.

Parallèlement, un investissement de 150 millions d’euros est prévu pour développer les capacités industrielles de recyclage dans la filière textile. Actuellement, selon Batiweb, seuls 17% des

matières utilisées en France proviennent du recyclage. Cet investissement pourrait réduire la dépendance énergétique liée à l'importation de fibres recyclées.

Contrats de performance et renforcement des contrôles

Pour garantir la réforme, le gouvernement prévoit de doubler les effectifs de contrôle de la direction générale de la prévention des risques. Cela implique des recrutements et des formations, sans coût précis communiqué, mais visant à limiter les fraudes et dérives financières. Les contrôles se concentreront sur la véracité des dépenses déclarées et l'efficacité environnementale des actions.

À partir de janvier 2027, des contrats de performance seront mis en place entre collectivités et éco-organismes, fixant des objectifs chiffrés de recyclage et de réemploi avec des incitations financières. Les collectivités atteignant leurs cibles recevront des soutiens accrus, tandis que les autres verront leurs dotations réduites. Actuellement, moins de 2% des emballages sont réemployés, un taux que le gouvernement veut rapidement augmenter.

Pour prolonger les discussions des Assises nationales de l'économie circulaire à Nantes, le ministère organise le 14 octobre des Assises nationales du Réemploi pour mobiliser les acteurs autour de solutions concrètes pour les emballages réutilisables.

Points clés à retenir

La réforme annoncée à Nantes vise à maîtriser la hausse potentielle des éco-contributions, qui pourraient tripler d'ici 2030. En cherchant à réaliser 100 millions d'euros d'économies annuelles et en investissant 150 millions dans le recyclage textile, le gouvernement tente de concilier maîtrise des dépenses et ambitions environnementales. Les contrats de performance et le renforcement des contrôles introduisent une logique de résultat et de transparence. Reste à voir si ces mesures suffiront pour inverser la tendance financière inquiétante et atteindre les objectifs européens de recyclage et de réemploi dès janvier 2027.

Nantes : le gouvernement initie un plan de relance pour le recyclage

Green et Vert (site web) • Vendredi 2 octobre 2026

Lors des 19e Assises nationales de l'économie circulaire à Nantes, le ministre Mathieu Lefèvre a dévoilé un plan de rattrapage ambitieux. Avec seulement 17% de matières recyclées et 2% d'emballages réemployés, la France accuse un retard face aux objectifs européens. Le gouvernement mise sur 150 millions d'euros pour industrialiser le recyclage textile, des contrats de performance dès janvier 2027 et des assises du réemploi le 14 octobre.

En France, seulement 17% des matières utilisées proviennent du recyclage, et moins de 2% des emballages sont réemployés. Ces chiffres soulignent le retard de la France par rapport aux objectifs européens de circularité. Pour inverser cette tendance, le gouvernement met en place une réforme structurelle qui vise à industrialiser le recyclage et à renforcer les engagements locaux.

La France à la traîne par rapport aux objectifs européens de recyclage

Des chiffres préoccupants : 17% de recyclage, 2% de réemploi

Lors des 19e Assises nationales de l'économie circulaire à Nantes le 30 septembre 2026, Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, a dressé un bilan sans équivoque. « Bien que des progrès aient été réalisés, les matières recyclées ne représentent qu'un peu plus de 17% des matières utilisées. Le réemploi reste marginal, avec moins de 2% des emballages réemployés aujourd'hui », a-t-il déclaré devant les acteurs du secteur réunis à la Cité des congrès.

Ces résultats placent la France en retard par rapport aux standards européens. Le pays peine à transformer ses déchets en ressources, alors que les directives européennes imposent des objectifs de plus en plus stricts. La dépendance aux matières vierges reste importante, ce qui freine la souveraineté en matière de matériaux et alourdit l'empreinte écologique nationale.

Les exigences européennes : que demandent les directives ?

Bruxelles impose aux États membres de réduire considérablement leurs emballages plastiques et d'augmenter les taux de recyclage. Les directives européennes fixent des seuils pour 2030 : 55% de recyclage des emballages plastiques, 75% pour le papier et le carton, 70% pour le verre. La France, notamment sur les plastiques, plafonne autour de 30% et accuse un retard structurel.

Le réemploi, quasi inexistant avec ses 2%, doit atteindre 10% d'ici 2030 pour respecter les engagements communautaires.

Les entreprises françaises sont démunies face à ces transformations rapides.

Le textile, une priorité pour la transition

Lors des assises des déchets et de l'économie circulaire à Nantes, le ministre a annoncé l'allocation de 150 millions d'euros pour le développement de capacités industrielles de recyclage textile à partir du 1er janvier 2027. Le textile est un secteur important : chaque Français jette en moyenne 12 kilos de vêtements par an, dont moins de 40% sont collectés, le reste étant incinéré ou enfoui.

La filière textile souffre d'un manque d'infrastructures de tri efficaces, de technologies de recyclage fibre-à-fibre encore en développement, et d'une exportation massive vers l'Asie ou l'Afrique. En finançant des usines de recyclage sur le territoire, l'État espère créer une filière souveraine capable de transformer les vêtements usagés en nouvelles fibres. Les éco-contributions, actuellement à 3 milliards d'euros toutes filières confondues, financeront directement ces investissements industriels.

Carbios boucle la chaîne du polyester recyclé, du déchet au t-shirt

Economie Matin (site web) • Lundi 5 octobre 2026 • La rédaction

Au moment où s'ouvraient à Nantes les Assises nationales de l'économie circulaire, placées cette année sous le signe de la souveraineté

Industrielle, Carbios a annoncé avoir fabriqué des t-shirts en polyester recyclé à partir de déchets textiles et plastiques complexes. Après trois années de travail avec Patagonia, PUMA et Salomon, l'entreprise française affirme avoir validé son procédé sur l'ensemble de la chaîne textile, jusqu'à la confection du vêtement. De quoi nourrir une question plus large : l'Europe peut-elle faire de ses déchets textiles une nouvelle ressource industrielle ?

Trois années de travail auront été nécessaires pour aller du déchet au vêtement fini. Lancé à l'initiative de Carbios avec Patagonia, PUMA et Salomon, le consortium a réuni plusieurs industriels européens chargés de tester la matière recyclée aux différentes étapes de fabrication d'un textile : production du polyester, filage, tricotage, teinture puis confection.

La difficulté tient d'abord à la composition même des vêtements. Le polyester est du PET, comme celui utilisé dans de nombreux emballages. Mais un textile mêle souvent plusieurs fibres, des colorants, de l'élasthanne ou différents traitements, autant de composants qui rendent plus difficile la récupération du polyester et son retour vers une matière de qualité équivalente.

Le recyclage textile-à-textile reste ainsi très peu développé. Une grande partie du polyester recyclé utilisé par les marques provient en réalité de bouteilles en PET, faute d'une filière suffisamment structurée pour récupérer directement la matière contenue dans les vêtements usagés. Autrement dit, une bouteille peut aujourd'hui devenir un vêtement, sans que ce vêtement puisse ensuite redevenir lui-même une nouvelle fibre textile.

Carbios cherche à s'attaquer précisément à cette difficulté avec son procédé enzymatique, conçu pour traiter une partie de ces flux complexes.

Une tonne de matière testée sur toute la chaîne

Pour cette démonstration, les déchets ont d'abord été décomposés en composants moléculaires, puis repolymérisés au Portugal pour produire plus d'une tonne de PET recyclé de qualité textile. La matière a ensuite été filée en Espagne, puis tricotée, teinte et confectionnée en France, sur des équipements industriels conventionnels.

Selon les résultats communiqués par Carbios, les fibres obtenues présentent des performances mécaniques, une aptitude à la teinture et une solidité des couleurs comparables à celles du polyester vierge.

Pour les marques, cette équivalence constitue une condition importante. Une matière recyclée ne peut réellement entrer dans leurs chaînes d'approvisionnement que si elle répond aux exigences techniques des fabricants et peut être utilisée sans modifier profondément leurs outils de production. Les flux homogènes sont aujourd'hui les plus simples à recycler. Les mélanges de fibres et les textiles contenant de nombreux traitements restent autrement plus difficiles à récupérer.

Carbios présente à ce titre le recyclage enzymatique comme un complément au recyclage mécanique plutôt que comme son substitut. Les deux procédés ne s'adressent pas nécessairement aux mêmes déchets : le premier cherche notamment à récupérer du PET dans des flux dont la composition rend le traitement mécanique plus compliqué.

Reste à bâtir la filière

L'annonce tombe au moment où la question des capacités industrielles de recyclage occupe une large place aux Assises nationales de l'économie circulaire. Le Gouvernement a lancé cette année un Plan plastique destiné à améliorer des performances françaises encore faibles : seuls 26 % des emballages plastiques sont aujourd'hui recyclés en France, selon le ministère de la Transition écologique. Le plan prévoit notamment d'agir sur la collecte, le tri, l'écoconception, la réincorporation de matière recyclée et les capacités industrielles.

Le textile présente une difficulté supplémentaire, une partie de la chaîne reste encore à construire. Collecter davantage de vêtements usagés ne suffit pas s'ils ne peuvent pas ensuite être triés selon leur composition, préparés puis orientés vers des installations capables d'en récupérer la matière dans de bonnes conditions.

La démonstration menée par Carbios et ses partenaires lève un verrou, mais pas les autres. Elle montre qu'un polyester récupéré à partir de déchets complexes peut être utilisé successivement par plusieurs industriels européens sur leurs lignes habituelles. Il reste à organiser autour de ces technologies des volumes suffisants de déchets, des débouchés pour la matière produite et les investissements nécessaires à leur déploiement.

C'est là que le sujet rejoint le thème choisi cette année à Nantes. Faire du déchet une ressource industrielle suppose bien sûr de savoir le recycler mais aussi de disposer, derrière la collecte, des usines et des chaînes d'approvisionnement capables de le faire revenir durablement dans la production. Pour le textile, ce travail ne fait encore que commencer.

À Nantes, l’économie circulaire s’invite dans la bataille des matières premières

Green et Vert (site web) • Lundi 5 octobre 2026

« Économie circulaire, souveraineté industrielle et débat 2027 » : pour leur 19e édition, les Assises nationales de l’économie circulaire ont placé la question des ressources au cœur des échanges. Réunis les 30 septembre et 1er octobre à Nantes, industriels, collectivités et pouvoirs publics ont notamment débattu de la capacité de la France et de l’Europe à recycler davantage de matières sur leur territoire, plutôt que de rester dépendantes de ressources vierges importées.

Le choix du thème tombe à un moment particulier. La remontée des prix de l’énergie a de nouveau rappelé ces dernières semaines combien l’industrie européenne reste sensible aux marchés mondiaux. Cette dépendance ne concerne pas seulement le pétrole ou le gaz, elle se retrouve dans de nombreuses matières premières utilisées par les industriels.

À Nantes, Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, a ainsi placé son intervention sous le signe de l’industrialisation du recyclage. L’idée défendue par le Gouvernement est de regarder le déchet non plus seulement comme un volume à collecter ou à éliminer, mais comme une matière susceptible de retourner dans les circuits de production.

Le raisonnement est aussi économique. Plus une matière peut être récupérée et réutilisée localement, moins il est nécessaire de recourir systématiquement à une ressource vierge. Mais cette logique suppose de disposer de toute la chaîne nécessaire : collecte, tri, préparation des déchets, installations de recyclage et industriels capables d’utiliser la matière obtenue.

Le plastique, encore loin des objectifs

Le plastique illustre les difficultés françaises. Selon le ministère de la Transition écologique, seuls 26 % des emballages plastiques sont aujourd’hui recyclés en France. Un résultat encore éloigné des objectifs européens, qui prévoient un taux de recyclage de 55 % en 2030.

Le Plan plastique lancé cette année par le Gouvernement tente donc de traiter le sujet plus largement que par la seule collecte. Douze leviers ont été mis sur la table autour de trois axes (réduction, réemploi et recyclage) allant de l’écoconception à l’amélioration du tri, en passant par l’incorporation de matière recyclée et le développement des capacités industrielles.

Cette dernière question devient centrale à mesure que les obligations européennes augmentent. Collecter une tonne de plastique supplémentaire présente peu d’intérêt industriel si la matière ne peut ensuite être triée dans de bonnes conditions, transformée puis revendue à un fabricant. À l’inverse, une usine de recyclage ne peut fonctionner durablement sans accès régulier à des déchets et sans clients pour acheter la matière produite. Cette articulation entre collecte et outil industriel était au cœur des échanges à Nantes. Paprec, présent aux côtés de Citeo, TotalEnergies et Polyvia lors de la séquence consacrée à la stratégie plastique à horizon 2040, vient par exemple d’investir 20 millions d’euros dans un nouveau centre de tri en Gironde. Une illustration parmi d’autres des investissements nécessaires en amont pour fournir aux recycleurs des flux mieux triés et en volumes suffisants.

Déchets : vue panoramique du traitement et de la collecte

Recyclage Récupération • N° 32 • 5 octobre 2026 • Focus, p. 7

Les lois ont évolué et/ou changé (Agec, Climat, Résilience…) et ont inévitablement impacté la collecte et le traitement des déchets au cœur des territoires, avec des résultats concrets, mesurés par l'Ademe via des enquêtes nationales (« Collecte » et « Traitement » alimentant la base SINOE®-Déchets), qui montrent une mutation des pratiques. « Réalisées auprès des collectivités et des exploitants d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés, elles mettent en évidence les effets des politiques publiques, mais aussi des défis persistants : réduire la production de déchets, développer la prévention (réemploi, réparation) et améliorer la qualité des matières recyclées », précise l'Ademe qui a présenté un panorama complet dans le cadre des Assises nationales de l'économie circulaire qui se sont tenues à Nantes les 30 septembre et 1er octobre derniers.

Parmi les points à retenir, la diversification des flux. En 2024 (dernières données statistiques disponibles, ndlr), « le service public a collecté 38,3 Mt de déchets ménagers et assimilés (DMA), soit 563 kg/hab. (contre 559 kg en 2023), relève l'Ademe. Si les quantités globales augmentent légèrement (+1,3 % en un an), cette hausse s'explique principalement par l'essor des déchets verts en déchèterie, lié en partie à une pluviométrie exceptionnelle ».

Mutation des modes de collecte

Les déchèteries sont désormais le premier mode de collecte : avec 15,1 Mt (223 kg/hab.), elles devancent pour la première fois les OMR, qui continuent de reculer (14,9 Mt, soit 220 kg/hab., -5 kg/hab. vs 2023 et -4,2 Mt depuis 2009).

Les collectes séparées progressent : 8,2 Mt (121 kg/hab.), avec une hausse de 39 % des biodéchets collectés séparément entre 2023 et 2024, reflet de la généralisation du tri à la source, en application de la loi Agec.

52 % des déchets collectés sont désormais orientés vers une valorisation matière ou organique (contre seulement 33 % en 2007), plutôt que simplement mis en décharge ou incinérés, marquant une avancée majeure dans la gestion des ressources. « Ces résultats confirment l'efficacité des politiques de tri et de prévention, mais rappellent aussi l'urgence de réduire la production de déchets à la source », précise Roland Marion, directeur Économie circulaire à l'Agence.

Valorisation en hausse, stockage en baisse

Quelque 1 776 installations entrant dans le périmètre de l'enquête sont dédiées au traitement des déchets ménagers assimilés (DMA) en France : force est de constater là aussi, des évolutions significatives enregistrées au cours de l'année de référence.

En 2024, la valorisation matière et organique connaît une forte progression : 22 Mt de déchets ont été traités dans les centres de tri (DMA et déchets d'activités économiques) ; 8,3 Mt de déchets ont été compostés dans 579 plateformes, produisant 2,7 Mt de compost, tandis que l'on note également une augmentation de la récupération d'énergie issue de l'incinération. En effet, 14,3 Mt de déchets ont été incinérés dans 121 unités, « dont plus de 99 % avec récupération d'énergie et 91 % dans des installations dépassant les seuils européens de valorisation énergétique ». Par effet induit, le stockage cède évidemment et notoirement du terrain : les déchets envoyés en enfouissement atteignent leur niveau le plus bas observé, avec 12,9 Mt (soit -7 % en deux ans). Cependant, « 42 % des déchets stockés sont des résidus de tri ou de traitement, soulignant la nécessité d'améliorer la qualité des flux » […] « Avec 12,9 Mt encore enfouies en 2024, la trajectoire doit s'accélérer pour atteindre l'objectif de limiter le stockage à 10 % des tonnages de DMA avant 2035 », poursuit, pour rappel, Roland Marion.

Ce qui laisse présager que l'on n'a pas terminé avec les progrès devant être concrétisés. Si les effets positifs attendus par les impacts de la réglementation en vigueur sont indéniables, des défis persistent, à commencer par la réduction de la production de déchets. À telle enseigne que l'objectif de 550 kg/hab. en 2020 n'est pas atteint puisque l'on affiche encore 563 kg/hab. en 2024, ce qui signifie que la trajectoire pour 2030 (502 kg/hab.) exigera des efforts accrus.

Second point noir, la qualité des flux. En 2024, « 27 % des déchets mis dans la poubelle jaune (contre 23 % de refus de tri en 2023), n'étaient en réalité pas des déchets d'emballages et/ou de papiers. Ces refus de tri nuisent d'autant à la valorisation du flux ».

À la suite de quoi, on en revient sempiternellement à l'existence de débouchés, qui se doivent d'être fiables. Valoriser et ou recycler sans débouchés suffisants n'est rien d'autre qu'une impasse que l'on se doit d'éviter à tout prix, la gestion des déchets étant onéreuse.

Économie circulaire : après le tri, la bataille de la durée de vie

SocialMag /6 octobre

Anais Rodriguez

Pendant longtemps, les politiques d'économie circulaire se sont surtout concentrées sur la fin de vie des produits : mieux collecter, mieux trier, mieux recycler. Elles remontent désormais plus en amont. Prolonger la durée d'usage, réparer, réemployer, mais aussi concevoir des produits plus simples à démonter ou à recycler devient une autre manière de limiter le recours à de nouvelles ressources.

C'est aussi ce que reflète le programme des Assises nationales de l'économie circulaire, organisées les 30 septembre et 1er octobre à Nantes. Aux côtés des sujets historiques de collecte et de traitement des déchets, les débats accordent une place croissante à l'écoconception, à la durabilité des produits, au réemploi ou encore à l'information du consommateur.

Faire durer avant de recycler

La progression du marché de la seconde main a largement contribué à rendre cette logique plus concrète pour les consommateurs. Vêtements, mobilier, smartphones ou électroménager circulent désormais davantage d'un utilisateur à l'autre avant d'arriver en fin de vie.

Mais le réemploi ne dépend pas seulement des habitudes de consommation. Encore faut-il pouvoir récupérer les produits, contrôler leur état, les remettre en circulation ou les réparer à un coût acceptable. Ressourceries, acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises spécialisées et collectivités se retrouvent ainsi au centre d'une chaîne qui s'est considérablement étoffée ces dernières années. La réparation répond au même principe. Plus un appareil peut fonctionner longtemps, plus la fabrication de son remplaçant est repoussée. La disponibilité des pièces détachées, la possibilité de démonter facilement un produit ou son coût de réparation deviennent alors aussi importants que son traitement une fois devenu déchet.

Le textile face aux matières complexes, l'exemple Carbios

Lorsque le produit ne peut plus être réutilisé, sa composition devient déterminante. Le textile en donne une bonne illustration : un vêtement associe fréquemment polyester, coton, élasthanne, teintures ou différents traitements, autant d'éléments qui compliquent la récupération de la matière. La même difficulté se retrouve dans certains emballages multicouches ou dans les équipements électroniques, où la multiplication des composants rend le démontage et le recyclage plus complexes.

Un problème auquel Carbios tente d'apporter une réponse. L'entreprise clermontoise a annoncé cette semaine avoir produit, avec Patagonia, PUMA et Salomon, des t-shirts en

polyester recyclé à partir de déchets textiles et plastiques complexes. Son procédé enzymatique permet de décomposer le PET contenu dans certains de ces flux pour le transformer à nouveau en polyester. La matière obtenue a ensuite été filée, tricotée, teinte puis confectionnée sur des équipements industriels européens classiques.

Mais ce constat vaut bien au-delà du textile. Dans les emballages, la multiplication des matériaux peut répondre à des besoins de conservation, d'étanchéité ou de résistance tout en compliquant leur recyclage. C'est le cas, par exemple, des gobelets en carton recouverts d'une fine couche de plastique, mais aussi de nombreux sachets et emballages souples qui superposent plusieurs matériaux aux propriétés différentes.

À l'inverse, simplifier la composition d'un produit ou permettre de séparer plus facilement ses différents éléments peut faciliter considérablement son traitement en fin de vie.

C'est pourquoi l'écoconception prend une place croissante dans les politiques d'économie circulaire. Le produit n'est plus seulement évalué pour son usage immédiat : sa durée de vie, sa réparabilité et le devenir de ses composants commencent à entrer dans l'équation.

Agir avant que le produit ne devienne un déchet

La Semaine européenne du développement durable, organisée jusqu'au 8 octobre, donne un écho encore plus large aux discussions de Nantes. Cette année encore, une grande partie des initiatives porte sur les modes de production et de consommation, la réduction du gaspillage ou la préservation des ressources. Autrement dit, sur ce qui se joue bien avant le tri et le recyclage.

C'est aussi dans cette direction que s'étend progressivement l'économie circulaire. Il ne s'agit plus seulement de savoir quoi faire d'un produit arrivé en fin de vie, mais de retarder cette échéance et d'en faciliter le traitement lorsqu'elle survient. Réparation, réemploi, écoconception et recyclage ne constituent plus des politiques séparées : elles interviennent à différents moments de la vie d'un même produit.

Pour les industriels, cela revient à déplacer une partie de la réflexion vers l'amont. La durée de vie d'un produit, le nombre de matières qu'il contient ou la facilité avec laquelle elles pourront être séparées déterminent déjà une partie de ce qu'il sera possible d'en faire plusieurs années plus tard.

La réforme de la REP PMCB en quête de scénario

Recyclage Récupération • Lundi 12 octobre 2026 • p. 7

FOCUS

Les péripéties de la REP pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) se sont invitées aux 19es Assises de l'économie circulaire, qui se sont ouvertes à Nantes, fin septembre 2026.

Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, s'y est exprimé au sujet de cette filière. Car il avait tenté d'introduire une distinction entre les matériaux « matures » (bois, métal, minéraux et, à terme, plâtre) et ceux « non matures » (plastiques, laines de roche, de verre…). Mais, le Conseil d'État, dans un récent avis, prévient qu'un tel mouvement nécessiterait une modification législative.

Cet avis, « le gouvernement en prend acte », a assuré le ministre. Il a poursuivi : « J'invite l'ensemble des parties prenantes à cette filière à se saisir de cette opportunité, soit pour proposer une réforme législative qui puisse être consensuelle entre l'ensemble des acteurs, ou à défaut, d'adopter les conclusions qui ont été remises par le Conseil d'État et qui permettent un gain substantiel en matière de rationalisation économique de cette filière puisque son coût serait, avec cette réforme, a minima réduit d'un tiers. »

« Aucune décision n'a été prise »

Les projets de décret et d'arrêté, qui avaient été mis en consultation au printemps 2026, en vue notamment de différencier les matériaux entre eux, sont donc devenus caducs. Ces textes, sans être consensuels, devaient aboutir à une réduction de l'enveloppe financière de la filière REP, en la ramenant à environ 325 millions d'euros en 2028, d'après le ministère. En prenant en compte les préconisations du Conseil d'État, cette enveloppe se monterait à 600 millions d'euros en 2028, soit près du double de ce qu'envisageait l'exécutif ; sur ce total, près de 10% iraient au futur fonds dédié aux dépôts sauvages. Le juge administratif suprême a relevé que « l'article 8 bis de la directive-cadre relative aux déchets impose que les producteurs supportent, à l'échelle de la filière, au moins 80 % des coûts nécessaires à la fourniture de services de gestion des déchets présentant un bon rapport coût-efficacité », explique le ministère.

En fait, des discussions sont en cours, notamment entre les services ministériels et les éco-organismes, afin de consolider ce chiffrage et de tirer vers le bas les coûts de la REP PMCB. « Nous sommes en train de tester un maximum d'options pour voir si le décret est la solution la plus appropriée, précise-t-on au ministère de la Transition écologique. Le décret aurait l'avantage de sortir de l'ambiguïté, mais il ne permet pas d'aller au bout de la réforme que souhaite le ministre. D'autres alternatives sont encore possibles, elles nécessitent une évaluation, juridique sur la question de la faisabilité, et aussi de l'acceptabilité de la filière. L'absence de décret, c'est la poursuite de la filière existante,

avec une enveloppe de 300 millions d'euros de plus à l'horizon 2028, ce n'est pas une situation acceptable pour les entreprises. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. »

Un projet de texte excluant les travaux publics

En tout cas, le nouveau projet de décret efface la distinction explicite entre les flux matures et les autres, mais il prévoit que la REP n'ait pas à prendre en charge la couverture intégrale des coûts, lorsque les conditions techniques et économiques ne le nécessitent pas, d'après l'avocat spécialisé Arnaud Gossement. De plus, le texte exclut les gisements issus des travaux publics ; il supprime l'obligation de reprise sans frais des déchets par les distributeurs dans un rayon de 5 km, ainsi que celle des déchets sur chantier pour les dépôts de plus de 50 m^3, selon la même source.

Dans ce contexte, le ton monte chez certains. Pour la Fédération française du bâtiment (FFB), les dernières évolutions envisagées « maintiendraient une charge considérable sur les entreprises, y compris artisanales, sans aucune garantie d'un service réellement plus efficace ». La FFB appelle à une « remise à plat » comprenant « retrait de l'agrément des éco-organismes, sortie des filières matures et reconstruction d'un modèle destiné aux seules filières qui en ont réellement besoin, avec des coûts maîtrisés, des services opérationnels et une gouvernance profondément revue ». De son côté, la Capeb demande « la gratuité des dépôts et un maillage territorial suffisamment dense pour éviter aux artisans des déplacements et des coûts excessifs ». Et la Filière béton veut que les inertes sortent du dispositif, jugeant que la REP « n'est pas le bon outil ».

La REP PMCB a enregistré, en 2024, 10,7 Mt captées et déclarées par les éco-organismes, correspondant à un taux de collecte de 82% pour la catégorie 1 (minéraux, hors verre, plâtre et laines minérales) et de 53 % pour la catégorie 2 (bois, métal, plastique, plâtre et autres).

Panorama et perspectives

Recyclage Récupération • Lundi 12 octobre 2026 • Première page, p. 1-2

Assises des déchets

Viendra ? Viendra pas ? Mathieu Lefèvre a finalement lancé les Assises des déchets et de l'économie circulaire, qui se sont tenues à Nantes, les 30 septembre et 1er octobre dernier. D'entrée, le ministre délégué à la Transition écologique a annoncé que le gouvernement souhaitait une « rationalisation des éco-organismes, financés par les industriels metteurs en marché, pour soutenir les collectivités dans la collecte et le tri des déchets de leur secteur ». Et pour donner une idée chiffrée : on espère en hauts lieux, « dégager au moins 100 M€ » par an. Cela étant dit, « même si nous avons considérablement progressé, (…) les matières issues du recyclage ne couvrent aujourd'hui qu'un peu plus de 17 % des matières que nous utilisons. Le réemploi reste encore marginal, moins de 2 % des emballages mis sur le marché sont aujourd'hui réemployés », a regretté le ministre.

Du point de vue gouvernemental, il faudra impérativement « revoir la gouvernance des éco-organismes (…), pour prélever moins, faire mieux au plan environnemental et stopper l'évolution inflationniste des éco-contributions », avait-il déjà indiqué la veille, via un entretien accordé à notre confrère Ouest France.

Il reste qu'il faut payer la facture ; la question des montants prélevés pour alimenter les éco-organismes est même un sujet phare pour les collectivités locales, toutes concernées, qui regrettent amèrement de manière répétée que « le compte n'y est pas ». D'ailleurs, une semaine plus tard se tenait le congrès annuel Amorce à Lyon, rendez-vous au cours duquel Benoît Jourdain, maire d'Epinal, président d'Evodia et du Sicovad et vice-président délégué du Conseil départemental des Vosges, n'a pas manqué de clairement rappeler le 8 octobre, que « ce n'est pas parce que le metteur en marché, et donc le producteur, ne prend pas pleinement ses responsabilités, que la dépense (liée à la gestion des déchets sous REP, ndlr), n'existe pas (…) », rappelant aussi que les REP doivent fonctionner dans le respect du droit en vigueur, et des collectivités locales. Il sera opportun d'augmenter le recyclage : « Les éco-contributions de l'ordre de trois milliards d'euros aujourd'hui, toutes filières confondues, pourraient grimper à hauteur de neuf à dix milliards d'euros à horizon 2030. Il faut donc rationaliser leurs dépenses de fonctionnement », a pointé le ministre qui a indiqué « vouloir mettre le paquet sur l'industrialisation », en matière de recyclage.

Poursuivant son propos, il a ainsi annoncé, dans le futur cahier des charges des éco-organismes de la filière textile (qui entrera en vigueur au 1er janvier), que « 150 M€ issus des éco-contributions seront fléchés vers le développement de capacités industrielles » de recyclage. « Dans l'ensemble des cahiers de charges » (des éco-organismes), « que nous revoyons, nous privilégions un pilotage par la recette plutôt qu'un pilotage par la dépense », a insisté Mathieu Lefèvre, qui vise (dans le prochain

budget, si le Parlement l'adoptait) le doublement des effectifs de la direction générale de la prévention des risques, pour « assurer une gestion économique de ces filières (…) plus efficace » et « faire la chasse aux fraudeurs » (comprendre ceux qui n'acquittent pas leurs éco-contributions), autre vrai sujet puisque ces pratiques installent une concurrence déloyale sur le long terme, les sanctions n'étant pas légion ou du moins suffisamment dissuasives. On rappellera d'ailleurs qu'en ce début d'année, le ministre avait clairement exprimé son courroux à l'encontre des éco-organismes, martelant à cette occasion, qu'il souhaitait « un arsenal plus efficace » pour sanctionner leurs éventuelles défaillances.

Sujet complémentaire, la « rationalisation » des dépenses des éco-organismes audités, devra assurer le dégagement « d'une enveloppe d'au moins 100 M€/an », laquelle serait destinée à aider les collectivités à mettre en œuvre le plan plastique du gouvernement.

Pour rattraper le retard français (par rapport aux objectifs de réduction et de recyclage des emballages en plastique fixés par Bruxelles), le ministre a évoqué la piste des « contrats de performance » entre les collectivités volontaires et les éco-organismes, via lesquels il escompte améliorer leurs performances. Sans oublier que du fait de la puissante mobilisation organisée par les élus locaux regroupés au sein d'associations qui défendent le SPGD, tout comme la collecte sélective qu'ils se sont évertués à largement financer, le gouvernement a finalement calé et décidé début septembre de « ne pas imposer aux collectivités la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique », ceci en dépit du fait que le chef de l'État l'avait lui-même promue, en mai dernier. Le ministre a terminé son propos en annonçant l'adoption d'un arrêté spécifique dans les semaines à venir, pour que « ces contrats de performance puissent être déployés à partir de 1er janvier prochain ».

On l'a bien compris, si les grandes orientations se décident donc souvent à l'échelle nationale ou européenne, leur mise en œuvre repose très largement sur les territoires, qui constituent une sorte de laboratoire de l'économie circulaire. C'est du territoire que les retours d'expérience ont le plus de valeur, l'expérience n'ayant pas de prix. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces assises dans nos prochaines éditions.

OPINION. « L'économie circulaire : un choix stratégique pour la France »

La Tribune (site web) • Lundi 14 septembre 2026

La France a longtemps pensé l'économie circulaire à partir de la fin de la chaîne : comment mieux collecter, trier, recycler et traiter les déchets. Cette approche reste indispensable. Mais elle ne suffit plus.

Par Pierre-Yves Burlot, Président des Assises nationales de l'économie circulaire

La question qui se pose désormais est plus large : **comment faire de nos matières, de nos produits et de nos capacités de réemploi un actif stratégique pour l'économie française ?** À l'heure où l'Europe cherche à réduire ses dépendances, où les chaînes d'approvisionnement restent exposées aux tensions géopolitiques et où les territoires doivent concilier transition écologique et contraintes budgétaires, l'économie circulaire est aussi une politique de compétitivité, de résilience et de souveraineté.

Ce changement de regard n'est pas théorique. En mars 2026, neuf grands industriels français ont appelé à renforcer l'économie circulaire pour répondre à des « vulnérabilités systémiques » et construire une industrie « antifragile ».[1] La Commission européenne estime par ailleurs qu'une économie plus circulaire pourrait générer 0,5 % de PIB supplémentaire et 700 000 emplois à l'horizon 2030.[2] Ces chiffres ne disent pas tout. La valeur de la circularité se mesure aussi dans ce qu'elle permet d'éviter : une rupture d'approvisionnement, une dépendance excessive à une ressource importée, l'arrêt d'une chaîne de production.

C'est particulièrement vrai pour les matières critiques. La Banque de France souligne la concentration des approvisionnements européens et cite des données de l'OCDE selon lesquelles plus de 70 % des restrictions mondiales aux exportations concernent désormais des matières premières critiques.[3] Dans ce contexte, remettre en circulation une matière disponible sur le territoire n'est pas seulement un geste environnemental : c'est une manière de réduire une vulnérabilité.

Encore faut-il créer les conditions économiques de cette circularité.

La question n'est pas d'opposer environnement et compétitivité, mais de comprendre dans quelles conditions les deux peuvent se renforcer. Cela passe par des débouchés pour les matières recyclées, par le développement du réemploi et de la réparation, ou encore par une meilleure orientation de l'investissement et de la commande publique vers les modèles circulaires.

Le Sénat, dans son bilan de la loi AGEC, appelle à considérer l'économie circulaire comme un levier d'autonomie stratégique et à lui donner une approche interministérielle[4]. Le sujet dépasse donc désormais largement la seule gestion des déchets : il touche à la

politique industrielle, à l'investissement, à la commande publique et à l'organisation des territoires.

Ces derniers seront déterminants dans cette transformation. Ce sont eux qui organisent une partie essentielle de la collecte, développent les filières de proximité, accompagnent le changement des pratiques et arbitrent des investissements parfois lourds. Le réemploi, les biodéchets, le recyclage des plastiques ou encore la valorisation des matières ne deviendront des réalités à grande échelle que si les modèles économiques et les débouchés sont au rendez-vous.

La circularité ne se décrète pas : elle se construit dans les territoires, avec les entreprises, les collectivités et les citoyens.

L'Europe ouvre aujourd'hui une nouvelle séquence industrielle. Le Circular Economy Act et le Clean Industrial Deal attendus d'ici la fin de l'année doivent contribuer à renforcer la circularité des matières et la compétitivité de l'industrie européenne.

Cette évolution européenne donnera un cadre à une question très concrète pour les acteurs français : comment articuler les ambitions communautaires avec les réalités industrielles et territoriales, et faire émerger des marchés suffisamment solides pour les matières secondaires et les modèles circulaires ?

C'est précisément le débat que nous voulons ouvrir aux prochaines **Assises nationales de l'économie circulaire**. Le sujet ne peut plus être abordé uniquement à travers les tonnages collectés ou les objectifs réglementaires. Il est aussi question de chaînes de valeur, d'investissement, de débouchés, de souveraineté et de création de valeur.

Cela vaut pour les grandes filières industrielles comme pour les modèles du quotidien : réparer plutôt que remplacer, réemployer plutôt que produire à nouveau, recycler pour sécuriser une ressource, mieux valoriser les biodéchets, concevoir des produits plus durables.

À quelques mois de l'élection présidentielle de 2027, une question mérite ainsi d'être posée : **quelle place l'économie circulaire occupera-t-elle dans le projet économique de la France ?**

Notre conviction est que cette politique est désormais à la croisée de plusieurs enjeux que l'on a trop souvent traités séparément : transition écologique, compétitivité industrielle, résilience des territoires et souveraineté.

Les 30 septembre et 1er octobre prochains à Nantes, les Assises réuniront industriels, collectivités, pouvoirs publics, associations, chercheurs et experts pour faire avancer ce débat. **La France ne peut plus voir l'économie circulaire comme une seule politique environnementale : elle doit aussi apprendre à la considérer comme un levier de souveraineté.**

Sources

[1] : Coalition Industrie Circulaire (Alstom, Equans, Forvia, Legrand, Rexel, RTE, Safran, Groupe SEB, Thales), *Face aux vulnérabilités systémiques : construire une industrie antifragile grâce à une économie circulaire forte*, Circul'R et CEA ISEC, avec le soutien de la Direction générale des entreprises, mars 2026. Rapport présenté au ministère de l'Économie et des Finances.

[2] : Commission européenne, *Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire - Pour une Europe plus propre et plus compétitive*, COM(2020) 98 final, mars 2020. Chiffrage issu de Cambridge Econometrics, Trinomics & ICF, *Impacts of Circular Economy Policies on the Labour Market*, étude réalisée pour la Commission européenne, 2018 : +0,5 % de PIB et environ 700 000 emplois nets à l'horizon 2030.

[3] : Banque de France, « Matières premières critiques : dépendances et vulnérabilités de l'Union européenne », Bloc-notes Éco, billet n° 325. La part de plus de 70 % des mesures de restriction aux exportations est une donnée OCDE citée par la Banque de France.

[4] : Sénat, *La loi AGEC cinq ans après : redonner confiance en l'économie circulaire*, rapport d'information n° 786 (2024-2025).

Gestion des déchets : le gouvernement veut "revoir" la gouvernance des éco-organismes

AFP - Infos Françaises • Mercredi 30 septembre 2026

Paris (France), 30 sept 2026 (AFP) - Le gouvernement souhaite une "rationalisation" des éco-organismes, financés par les industriels pour soutenir les collectivités dans la collecte et le tri des déchets de leur secteur, indique le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, qui espère ainsi dégager "au moins 100 millions d'euros" par an.

"Même si nous avons considérablement progressé, (...) les matières issues du recyclage ne couvrent aujourd'hui qu'un peu plus de 17% des matières que nous utilisons. Le réemploi reste encore marginal, moins de 2% des emballages mis sur le marché sont aujourd'hui réemployés", a déploré mercredi le ministre, en ouverture des assises des déchets et de l'économie circulaire organisées à Nantes.

"Il faut incontestablement revoir" la gouvernance des éco-organismes, "pour prélever moins, faire mieux au plan environnemental et stopper l'évolution inflationniste des éco-contributions", a-t-il déclaré dans un entretien publié la veille par le journal Ouest France.

"Ces dernières, de l'ordre de trois milliards d'euros aujourd'hui, toutes filières confondues, pourraient grimper à hauteur de neuf à 10 milliards d'euros à horizon 2030. Il faut donc rationaliser leurs dépenses de fonctionnement", a-t-il ajouté.

Mercredi à Nantes, le ministre a indiqué vouloir "mettre le paquet sur l'industrialisation", en matière de recyclage. Il a ainsi annoncé, dans le futur cahier des charges des éco-organismes de la filière textile, qui entrera en vigueur au 1er janvier, que "150 millions d'euros issus des écocontributions seront fléchés vers le développement de capacités industrielles" de recyclage.

"Dans l'ensemble des cahiers de charges" des éco-organismes, "que nous revoyons, nous privilégions un pilotage par la recette plutôt qu'un pilotage par la dépense", a déclaré le ministre, qui compte, dans le prochain budget, si le Parlement l'adoptait, "doubler les effectifs de la direction générale de la prévention des risques, pour "assurer une gestion économique de ces filières (...) plus efficace" et "faire la chasse aux fraudeurs", qui ne contribuent pas.

Mathieu Lefèvre avait déjà haussé le ton contre les éco-organismes, indiquant en janvier qu'il souhaitait un arsenal plus efficace pour sanctionner leurs éventuelles défaillances.

Une "rationalisation" des dépenses des éco-organismes audités, doit aussi permettre de dégager "une enveloppe d'au moins 100 millions d'euros" par an destinée à aider les collectivités à mettre en oeuvre le plan plastique du gouvernement.

Via des "contrats de performance" entre les collectivités volontaires et les éco-organismes, il espère améliorer les performances de la France, très en retard sur les objectifs de réduction et de recyclage des emballages en plastique fixés par Bruxelles, indique encore M. Lefèvre.

Sous la pression d'élus locaux, le gouvernement avait décidé début septembre de ne pas imposer aux collectivités la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique, une idée pourtant relancée en mai par le chef de l'État Emmanuel Macron.

Un arrêté spécifique "va être pris dans les prochaines semaines" pour que ces contrats de performance puissent être déployés à partir du 1er janvier", a précisé le ministre mercredi.

Il a également annoncé la tenue d'assises nationales du Réemploi le 14 octobre.